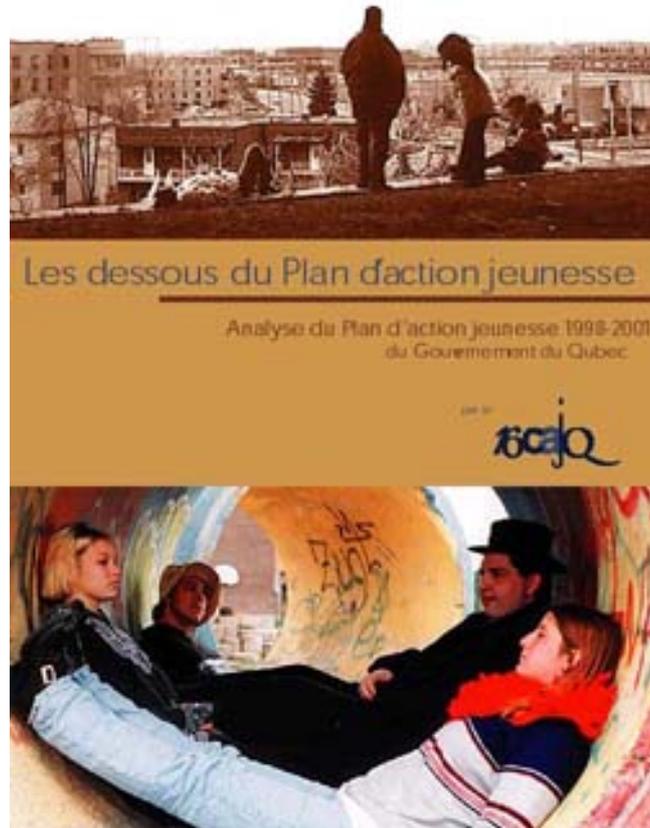


# Les dessous du Plan d'action jeunesse



Analyse du Plan d'action jeunesse 1998-2001  
du Gouvernement du Québec

[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)



Analyse du document  
Jeunesse Québec  
Plan d'action gouvernemental 1998-2001

rendu public en juin 98

par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration  
Gouvernement du Québec



Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec  
420, rue St-Paul Est, 3e étage, Montréal, Qc, H2Y 1H4, Téléphone: (514) 843-7942 Télécopieur: (514)  
843-9185 Courrier électronique: [rocajq@cam.org](mailto:rocajq@cam.org)  
Site internet: <http://www.cam.org/rocajq/>

mai 1999

Recherche et rédaction: Louise Boivin  
Coordination du projet: Sylvie Gagnon  
Comité de lecture: Martine Dupont, Danielle Fillion, Sylvie Gagnon, Isabel Gauthier,  
François C. Germain, Claudine Laurin, Jean-Marie Richard,  
Jean-Pierre Scant, Guylaine Vallée, Paulette Beaudry, Roger Risasi,  
Robert Paris, Isabelle Bouchard  
Révision de contenu: Jocelyne Gamache  
Photographies: Marie-France Gauthier  
Graphisme: Jeffery Hipfner



Accueil - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)



## Sommaire

### [Introduction](#)

#### 1. [Un nouveau contrat](#)

- 1.1 [Les clauses connues du nouveau contrat](#)
- 1.2 [Responsabiliser la communauté](#)
- 1.3 [L'obligation d'insertion](#)
- 1.4 [L'insertion des jeunes assistés sociaux](#)

#### 2. [Le Chantier emploi](#)

- 2.1 [Problématique](#)
- 2.2 [Mesures d'insertion](#)
- 2.3 [Subventions et crédits d'impôts aux entreprises privées](#)

#### 3. [Le Chantier éducation](#)

- 3.1 [Problématique](#)
- 3.2 [Stages, crédits d'impôts et jonction école-travail](#)
- 3.3 [Endettement étudiant](#)

#### 4. [Le Chantier mieux-être](#)

- 4.1 [Problématique](#)
- 4.2 [Actions financées](#)

#### 5. [Instances de concertation, mandats et représentativité démocratique](#)

- 5.1 [Démocratie fonctionnelle](#)
- 5.2 [Mandat donné aux CLD](#)
- 5.3 [Les CRD et les Forums jeunesse régionaux](#)
- 5.4 [Le rôle des Carrefours Jeunesse Emploi dans le Plan d'action jeunesse](#)
- 5.5 [Comité national de suivi](#)
- 5.6 [Vers une politique jeunesse?](#)
- 5.7 [Un Sommet de la jeunesse](#)

## Conclusion

### Annexe 1 Tableaux

- i) Mesures d'insertion
- ii) Subventions et crédits d'impôts aux entreprises
- iii) Stages / emplois dans le secteur public ou chantiers jeunesse et travail autonome

### Annexe 2 Schéma

Structures locales, régionales et nationales identifiées dans le Plan d'action jeunesse

### Annexe 3 Le ROCAJQ, en quelques mots

### Annexe 4 La liste des organismes membres du ROCAJQ



[Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->

[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)

## Introduction



Le Plan d'action jeunesse, publié en juin 1998, a été présenté par le ministre responsable de la jeunesse de l'époque, Monsieur André Boisclair, comme le préalable d'une politique jeunesse qui verrait le jour avant l'an 2000. Il "prend appui sur des programmes jeunesse existants" et vise à "en accélérer les résultats"<sup>[1]</sup> sur la période 1998-2001. Le Plan d'action est destiné principalement aux jeunes âgés de 15 à 29 ans et "il s'adresse aussi aux groupes et aux associations qui les représentent ainsi qu'aux intervenants qui se préoccupent de l'amélioration de la situation des jeunes au Québec". Les Carrefours Jeunesse Emploi sont considérés comme des acteurs privilégiés pour la mise en application de ce Plan d'action.

Dans les faits, l'analyse qui suit démontre que le Plan d'action jeunesse constitue en grande partie un rassemblement des programmes et mesures du gouvernement qui existent déjà. Il ne part pas des préoccupations et besoins des jeunes mais il n'est pas pour autant dénué de vision. Au contraire, ce plan s'inscrit tout à fait dans la vision de société promue dans le cadre du Sommet socio-économique d'octobre 1996 et de différentes réformes sociales (santé et services sociaux, éducation, aide sociale, développement local et régional). Cette vision de société est axée sur la lutte au déficit, donc sur l'élimination de programmes sociaux et de services publics, ainsi que sur la compétitivité de l'économie et de la main-d'oeuvre québécoises. Elle a nécessairement comme impact une augmentation des facteurs d'exclusion à la citoyenneté pour les jeunes.

Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse (ROCAJQ), comme d'autres composantes du mouvement populaire et communautaire autonome, ne considère pas cette vision de société comme allant de soi. Notre analyse nous amène plutôt à faire d'autres choix de société.

D'une part, notre travail quotidien nous amène à privilégier les besoins des personnes et ceux des jeunes en particulier. Leurs besoins sont au centre de notre analyse. Nos principes d'action communautaire nous amènent à mettre en priorité les définitions que les personnes concernées (en l'occurrence les jeunes) donnent à leurs problèmes, leurs besoins, leurs projets et la qualité de leur vie quotidienne.

D'autre part, nous considérons que notre économie, de façon globale, a connu une croissance constante. Le produit intérieur brut canadien est en effet en hausse année après année. Ce sont plutôt les mécanismes de redistribution de cette richesse qui ne fonctionnent plus (par exemple, le travail qui est devenu une "denrée" rare) ou qui sont de moins bonne qualité (l'accessibilité aux prestations de chômage qui est de plus en plus réduite, par exemple).

Ces deux aspects de notre analyse nous ont amené à parler, au fil des ans, de responsabilité de l'État dans la redistribution de la richesse, de révision de la fiscalité, de lutte à la pauvreté et notamment de la nécessité d'un filet de sécurité sociale inconditionnel.

Pour sa part, le gouvernement invite les organisations de jeunes à "mobiliser la jeunesse" pour atteindre les objectifs du Plan d'action jeunesse. Le rôle qu'on propose aux jeunes du Québec, à travers la participation de leurs "représentants" au sein de différentes instances de concertation, ne nous apparaît toutefois que comme un rôle de figurant. De plus, le Plan d'action jeunesse met en valeur un "nouveau contrat social" entre les jeunes et la société qui n'est pas sans lien avec le renforcement des mesures obligatoires d'insertion en emploi pour les jeunes à l'aide sociale. Les trois piliers de l'intervention gouvernementale dans le Plan d'action jeunesse sont un Chantier emploi, un Chantier éducation et un Chantier mieux-être. Cependant, comme l'insertion des jeunes en emploi à tout prix, à n'importe quel prix, apparaît comme la principale préoccupation du gouvernement, l'éducation et le mieux-être semblent uniquement considérés, dans le Plan d'action jeunesse, en fonction du marché du travail, des besoins des entreprises et de l'adaptation des individus aux intransigeantes règles de l'économie néolibérale.

En bout de ligne, les jeunes qui tireront profit du Plan d'action jeunesse seront certainement les plus "performants", ceux et celles qui ne vivent pas de problèmes de pauvreté, de problèmes familiaux ou psychosociaux et qui ont obtenu un diplôme dans des domaines en demande sur le marché du travail. Les autres, qui traversent plus de difficultés, étudient dans des domaines considérés "non rentables" pour l'économie de marché ou ne dénichent pas d'emploi avec des conditions de travail décentes, se verront encore plus responsabilisés d'être "hors-jeu" et risquent même d'être conscrits pour le travail obligatoire.

Pour se donner une apparence alléchante, le Plan d'action jeunesse est écrit dans un langage empreint de mots dont le sens est détourné, d'expressions consacrées au sein des milieux communautaires et qui sont utilisées pour donner bonne figure. Ne citons qu'un exemple: il est question d'un "nouveau contrat, riche de solidarités locales, régionales et nationales" et de "leviers pour que les jeunes Québécoises et Québécois aient davantage de prises sur les politiques et les mesures qui les concernent" dans le message d'introduction du ministre Monsieur André Boisclair.

De même, les mesures et les budgets présentés dans ce Plan d'action jeunesse le sont de manière à amplifier l'action gouvernementale et à ne pas laisser entrevoir les réels objectifs sous-jacents. Dans chaque chantier, le gouvernement annonce des "coups de pouce additionnels". Parfois ce sont de nouvelles mesures, parfois ce sont des mesures déjà en place avant la publication du Plan d'action jeunesse, annoncées de nouveau. Nous allons particulièrement nous pencher sur ces "coups de pouce", parfois à l'aide de tableaux, pour tenter de voir dans quelles directions ils inscrivent l'action gouvernementale.

---

Notes :

1- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Plan d'action jeunesse 1998-2001, Gouvernement du Québec, p.10. [[retour au texte](#)]



<--- [Section précédente](#) -- [Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->  
[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)



## 1 Un nouveau contrat



L'analyse du Plan d'action jeunesse que nous vous proposons dans les pages qui suivent doit être complétée par vos propres réflexions et par la prise en compte de multiples informations qui n'apparaissent pas dans les documents gouvernementaux mais qui surgiront à la surface, dans les prochains mois, au fur et à mesure que le Plan d'action sera mis en oeuvre.

Le Plan d'action jeunesse se veut "un nouveau contrat entre la société québécoise et la génération montante", dit le premier ministre Lucien Bouchard dans l'introduction du document gouvernemental. Cette idée de "nouveau contrat" est centrale dans le Plan d'action et elle se retrouve dans le discours et dans les politiques privilégiés par l'État et par des intervenants proches de l'État. Rappelons d'abord comment le gouvernement Bouchard expliquait le nouveau "pacte social" à définir, lors de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec de mars 1996, où le principe du déficit zéro fut adopté par "consensus", en préparation du Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre 1996 :

Les principes de responsabilité et de solidarité devront être au centre du renouvellement de notre pacte social. Au regard de l'emploi, ces deux mots, responsabilité et solidarité, possèdent une connotation bien particulière. La responsabilité consiste à faire en sorte que chaque personne soit davantage responsable de la maîtrise de son destin, en donnant le meilleur d'elle-même pour accéder à la société active par un emploi ou par un autre type d'activité à caractère économique et social. La solidarité, c'est de faire en sorte que l'ensemble de la population prenne toutes les dispositions pour lever les verrous qui bloquent ou freinent l'accès au travail et, par conséquent, à la société active.<sup>[2]</sup>

Quand le gouvernement parle de la solidarité de la "population" comme la levée des verrous "qui bloquent ou freinent l'accès au travail et, par conséquent, à la société active", nous nous inquiétons. Se réfère-t-il à la réduction des salaires et des conditions de travail pour rendre moins "rigide" le marché du travail, comme le préconisent les néolibéraux? Entend-il par "levée de verrous" la levée, dans certains secteurs, de certaines protections et certains droits tels que les normes minimales du travail et le droit à la syndicalisation? [3] Ce nouveau "pacte social" ou "contrat social", présenté par le gouvernement à la Conférence socio-économique de 1996, ressemble à celui dont il est question dans le Plan d'action jeunesse de 1998 et dans la réforme de l'aide sociale adoptée en juin 1998. Il est basé sur l'obligation pour les individus de participer à des programmes d'insertion en emploi, ou d'occuper un emploi, quel qu'en soient les conditions de travail et de salaire.

Tant dans le Plan d'action jeunesse que dans la réforme de l'aide sociale, l'enjeu de l'insertion sur le marché du travail est considéré comme une problématique centrale. On pourrait longuement faire l'examen de cette notion d'insertion, qui semble de plus en plus remplacer la notion d'employabilité dans le discours public au Québec. En France, les chercheurs Bonniel et Lahire affirment que l'insertion sociale constitue un dispositif de contrôle comportemental qui s'adresse aux jeunes des classes populaires, à ceux et celles qui "possèdent le moins de capital économique et le moins de capital scolaire, les fractions les plus dominées des classes dominées, les fractions les plus stigmatisées des classes dominées". [4]

Nous reviendrons sur le problème que pose cette réduction de la problématique jeunesse à la question de l'insertion par l'emploi dans la partie de ce texte qui portera sur le Chantier emploi du Plan d'action jeunesse (point 2.1).

### **1.1 Les clauses connues du nouveau contrat**

Un contrat implique au moins deux parties, une négociation libre des termes du contrat entre ces deux parties ainsi que des bénéfices et des obligations pour chacune des parties. Dans le Plan d'action jeunesse, il est dit que le nouveau contrat est "une nouvelle façon d'entrevoir les relations entre les jeunes et les autres acteurs sociaux" [5]. Le contrat que le gouvernement du Québec propose à la jeunesse "requiert la mobilisation de l'ensemble de l'appareil gouvernemental, des partenaires socio-économiques et de la jeunesse elle-même". Ainsi, le Plan d'action permettrait la mise en oeuvre de ce nouveau contrat en offrant aux jeunes, "tant aux niveaux local, régional que national, des lieux de participation aux mécanismes consultatifs et décisionnels" [6].

D'abord, nous devons souligner que le gouvernement a formulé les termes de ce "nouveau contrat" entre les jeunes et la société sans même les avoir consultés à grande échelle et sans avoir consulté les organismes communautaires jeunesse, ainsi que leurs regroupements, qui travaillent avec les jeunes depuis nombre d'années et qui ont développé une expertise à ce niveau.

Deuxièmement, le "nouveau contrat", défini par le gouvernement, prétend accorder comme bénéfice collectif aux jeunes une place pour leurs supposés représentants et

représentantes, au sein de différentes instances de concertation, aux côtés des représentants du gouvernement, des entreprises, des syndicats, des groupes communautaires, des groupes de femmes. Ces instances ont une composition, un mandat et un rôle bien précis dans le cadre de la réforme de l'aide sociale et de la politique de soutien au développement local et régional. Nous y reviendrons et questionnerons le caractère démocratique ainsi que le mandat de ces prétendues instances de représentation au point 5.

Dans le Plan d'action, on lit qu'en plus des "lieux d'échange", le gouvernement s'engage à une plus grande concertation et davantage d'informations sur ses interventions en matière jeunesse". Il y aurait donc, "au coeur de ce nouveau contrat que le gouvernement propose aux jeunes Québécoises et Québécois, une ferme détermination de mobilisation, de cohérence et de transparence gouvernementales"[7], peut-on lire.

Pourtant, la dite cohérence du Plan d'action jeunesse s'articule essentiellement, dans le document gouvernemental, autour de la mise en place d'un "service de placement intégré". La responsabilité de celui-ci serait de:

rassembler l'ensemble des informations qui permettent de jumeler les demandeurs d'emplois réguliers, d'emplois d'été et de stages et les offres des employeurs intéressés à combler des postes ou à accueillir des stagiaires. Ce service de placement deviendra la voie toute naturelle d'accès aux emplois et aux stages de même qu'aux mesures d'aide financière offertes aux entreprises qui embauchent ou offrent un stage à des jeunes.[8]

Ce service de placement intégré relèvera d'Emploi-Québec en complémentarité avec différents organismes dont les Carrefours Jeunesse Emploi, les services de placement sur les campus collégiaux et universitaires et les organismes communautaires.

De prime abord, les bénéfices prévus par le nouveau contrat entre la société québécoise et les jeunes, par l'entremise de l'État, sont bien minces pour ces derniers mais peuvent sembler relever de bonnes intentions : la possibilité d'une participation dans des instances de concertation et la mise en place d'un service de placement intégré. Toutefois, les termes du fameux contrat sont ambigus. Quelles seront les obligations des jeunes dans le cadre de ce contrat? Quelles sont les parties qui adhèrent librement à ce contrat? En quoi les jeunes sont-ils représentés dans les instances de concertation et cette "représentation" donne-t-elle un réel pouvoir aux jeunes?

Ce n'est pas dans le Plan d'action jeunesse qu'on trouve réponse à ces questions et qu'on peut comprendre plus à fond les clauses inconnues du nouveau contrat proposé aux jeunes. Il faut aller voir comment s'articule ce nouveau contrat social dans d'autres documents qui ont orienté ou qui constituent la base de réformes engagées par le gouvernement et avec lesquelles le Plan d'action jeunesse s'inscrit en continuité.

## Les jeunes sont des "casseux de party"

Les jeunes sont des casseux de party. Il est bien comique de voir le gouvernement convier les jeunes à la concertation dans son Plan d'action jeunesse, en rappelant que : Déjà, des jeunes et les organismes qui les représentent ont marqué de leur présence certains événements destinés à jeter les bases des orientations politiques qui devaient guider le développement du Québec.<sup>[9]</sup> Sans doute est-il question ici, entre autres, de la présence, au Sommet socio-économique d'octobre 1996, de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). Sous la pression d'un mouvement étudiant mobilisé comme il ne l'avait pas été depuis longtemps - durant l'automne, une quarantaine de cégeps étaient en grève -, les représentants et les représentantes des deux fédérations étudiantes ont du quitter le Sommet et donc, briser le consensus autour du déficit zéro avant même que les groupes communautaires ne le fassent. Le gouvernement veut à tout prix éviter que les jeunes viennent à nouveau casser le party et enlever de la légitimité à ses mises en scènes de concertation au nom de la société québécoise. C'est sûrement pourquoi nous lisons dans le Plan d'action jeunesse qu'il faudra plus qu'une présence à la pièce et ponctuelle<sup>[10]</sup>.

### 1.2 Responsabiliser la communauté

Le contrat proposé par le gouvernement dans le Plan d'action jeunesse "prend racine dans les localités pour se transporter sur la scène régionale puis au niveau national"<sup>[11]</sup>. Cette idée de mettre en place un "nouveau contrat social" qui "prend racine dans les communautés" et qui redéfinit les responsabilités de ces dernières, de l'État et des individus n'est pas propre au Québec. Dans plusieurs pays occidentaux, qui ont mis en place un État-providence après la Seconde Guerre mondiale, le discours autour du nouveau contrat social va de pair avec un processus de redéfinition du rôle de l'État et de la politique sociale<sup>[12]</sup>.

La version québécoise du discours idéologique sur le "nouveau contrat social", qui trouve des échos dans le Plan d'action jeunesse, est particulièrement explicitée dans un avis adressé au gouvernement par un organisme-conseil para-public, le Conseil de la santé et du bien-être du Québec, et qui s'intitule "L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion"<sup>[13]</sup>. Tout comme le Plan d'action jeunesse, cet avis du Conseil est centré sur l'harmonisation de diverses politiques pour réaliser l'objectif central d'insertion par le travail. Le Conseil restreint toutefois sa réflexion aux interventions auprès des personnes assistées sociales en spécifiant que les leçons qui se dégagent peuvent être pertinentes pour l'ensemble de l'intervention publique auprès de la main-d'oeuvre exclue<sup>[14]</sup>.

L'idée de "nouveau contrat" développée par le Conseil dans cet avis sera ensuite reprise dans le Livre vert sur les orientations de la réforme de la sécurité du revenu, rendu public en décembre 1996, et dans l'esprit du projet de loi 186 (la même réforme) adopté en juin 1998. Notons aussi que le même Conseil de la santé et du bien-être est l'instigateur de la vaste démarche d'organisation de Forums sur le développement social à l'échelle locale, régionale et nationale. Les liens idéologiques entre le Conseil de la santé et du bien-être

et le Plan d'action jeunesse nous semblent plus qu'évidents comme l'expliquent les lignes qui suivent.

Pour le Conseil de la santé et du bien-être, "la solution à l'exclusion du marché du travail des prestataires d'aide sociale requiert un renouvellement des relations entre ceux-ci et leurs communautés. La notion de solidarité est invoquée pour fonder ce renouvellement". Soulignons que la solidarité est définie par le Conseil comme "une relation de réciprocité entre les communautés et leurs membres, laquelle implique, selon son sens même, deux mouvements : la responsabilité du collectif à l'égard de ses membres et en retour, la responsabilité des membres à son endroit"[\[15\]](#). Cette idée de nouveau contrat social impliquant l'État, l'individu et "sa communauté", dans une relation dite de réciprocité, signifie une responsabilisation accrue de l'individu et de sa "communauté" à l'égard de son insertion sur le marché du travail.

Le Conseil de la santé et du bien-être admet qu'il existe une "faible disponibilité d'emplois" et il considère que:

La responsabilité des personnes à l'égard de leur réinsertion sur le marché du travail n'a de sens, dans ce contexte, que dans la mesure où celles-ci sont susceptibles de l'exercer. Cela signifie, concrètement parlant, qu'elles doivent disposer d'un certain nombre de possibilités de réinsertion afin de pouvoir assumer leur responsabilité à cet égard.[\[16\]](#)

Autrement dit : les communautés doivent offrir des possibilités de réinsertion pour que l'État puisse justifier l'obligation pour les personnes assistées sociales de s'insérer en emploi, sous peine de voir leurs prestations réduites de façon draconienne. Le Conseil propose donc que les institutions publiques régionales ou infra-régionales, "une fois dotées de ressources suffisantes, se voient imposer une obligation concrète d'offrir aux prestataires d'aide sociale résidant au sein du territoire qu'elles desservent de véritables choix de réinsertion"[\[17\]](#). Pour atteindre cet objectif, le Conseil croit qu'il est souhaitable que les communautés s'approprient leur développement et des leviers de pouvoir.

### **1.3 L'obligation d'insertion**

En ce qui concerne la responsabilité des individus à s'intégrer en emploi, le Conseil de la santé et du bien-être est d'avis que l'offre de "choix réels et réalistes" de réinsertion devrait entraîner une contrepartie, à savoir, que les individus aient l'obligation d'en accepter au moins un. Toujours selon le Conseil, un refus de participer à des mesures d'insertion en emploi pourra entraîner "des pénalités, voire une exclusion complète des mécanismes qui sont prévus pour leur venir en aide. Sur cette dernière question, évidemment délicate, le Conseil suggère une réflexion plus approfondie, notamment afin d'en explorer le réalisme et les modalités"[\[18\]](#). Le Conseil indique que ces propositions se distinguent du "workfare" ("work-for-welfare", c'est-à-dire aide sociale en échange du travail obligatoire) car "dans la mesure où le choix des démarches qui leur est offert est réel et réaliste, le Conseil considère que ceux qui décident de participer le font alors de façon volontaire"[\[19\]](#).

Pour le Conseil de la santé et du bien-être, la perte d'aide financière aux individus qui

refusent de participer aux mesures d'insertion "se défend en raison du fait qu'un refus de participation, en dépit d'offres raisonnables, constitue une rupture de la relation qui lie ces individus à leur communauté"[20]. Le Conseil affirme dans un autre de ses documents que "l'exigence de participation dont il est question devrait s'appliquer à l'ensemble des travailleurs québécois exclus du marché du travail"[21]. Cela signifierait qu'avec le rapatriement par Québec des "mesures actives" de l'assurance-chômage, les gens recevant des prestations d'assurance-chômage devraient aussi être contraints au workfare.

La citation du Conseil de la santé et du bien-être sur le refus de participation et la rupture avec la communauté se retrouve telle quelle dans le Livre vert sur les orientations de la réforme d'aide sociale pour justifier les pénalités financières imposées aux personnes qui refusent de participer aux actions considérées obligatoires. Il y est aussi dit qu'il "incombe au centre local d'emploi de veiller à ce que le choix des démarches offertes soit réel et réaliste"[22]. Ni le Conseil de la santé et du bien-être, ni le Livre vert et ni le projet de loi 186 sur la réforme d'aide sociale ne précisent ce qui constitue un choix de démarches d'insertion "réel et réaliste". C'est pourtant le refus d'un tel choix qui entraîne de fortes pénalités financières, ayant des conséquences dramatiques dans la vie des gens. Faudra-t-il accepter de participer aux mesures d'insertion si celles-ci conduisent à des possibilités "réelles" d'occuper ensuite un emploi, quelque en soient les conditions par ailleurs? Faudra-t-il renoncer à des programmes de formation qui ne sont pas jugés "réalistes" pour nous, comme par exemple la poursuite d'études collégiales ou universitaires dont la durée serait considérée trop longue ou le taux de placement dans le domaine, pas assez élevé?

Allant dans le même sens que le Conseil de la santé et du bien-être, le Livre vert propose un nouveau régime d'aide sociale qui "entend établir un contrat de réciprocité reposant sur un rapport ouvert, démocratique et solidaire entre l'individu, l'État, les partenaires du marché du travail et les collectivités"[23]. La réforme proposée "s'insère dans le cadre d'une politique active du marché du travail" et les interventions en matière de main-d'oeuvre prendront appui sur le développement local et sur les partenariats qui devront être développés à tous les niveaux". Des conseils locaux des partenaires du marché du travail auraient la responsabilité d'élaborer un plan local d'action concerté pour l'emploi et à voir "comment rendre plus productifs les budgets consacrés à la sécurité du revenu en investissant une plus grande partie en mesures destinées à l'emploi"[24].

Dans le préambule du projet de loi 186 appelée Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, la partie du contrat attribuée aux individus est très claire : une personne n'ayant pas de contraintes à l'emploi doit entreprendre des démarches appropriées à sa situation pour trouver un emploi convenable[25] et doit se conformer aux instructions que le ministre peut lui donner à cette fin. Elle ne peut, sans motif sérieux, refuser ou abandonner un emploi.

À l'article 47, on lit que le ministre peut exiger qu'il s'inscrive "auprès d'un service de placement reconnu par le ministre et de communiquer avec ce service à des fréquences raisonnables et de rechercher activement un emploi, notamment par une participation à une activité structurée de recherche d'emploi". Est-il ici question, en ce qui concerne les jeunes de 18-24 ans, des services de placement intégré dont on parle dans le Plan d'action jeunesse? Des Carrefours Jeunesse Emploi?

Certains manquements aux obligations instituées par la réforme d'aide sociale peut faire en sorte que la demande d'aide sociale soit refusée, réduite ou que le ministre cesse de la verser (article 54).

Les obligations sur lesquelles se fondent le fameux " contrat de réciprocité " prôné par le Conseil de la santé et du bien-être, inscrites dans la réforme de l'aide sociale, ont été contestées devant un comité des Nations unies par l'Association américaine des juristes et la Ligue des droits et libertés du Québec. Ces organismes considèrent que le Canada et le Québec ne respectent pas leurs engagements internationaux dans le cadre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qu'ils ont signé. Ils ont entre autres dénoncé, devant le comité de l'ONU, le fait que la réforme québécoise de l'aide sociale viole les articles 6, 7 et 9 concernant le droit au travail librement choisi et le droit à la sécurité sociale, et institue des mesures discriminatoires pour les jeunes:

On assiste à l'introduction des techniques associées à l'"employabilité" et au "workfare" conditionnant l'octroi des prestations sociales à l'accomplissement d'un travail ou d'une formation en emploi, rendant ainsi conditionnelle la réalisation du droit correspondant. Ces mesures permettent de réduire l'importance du droit à l'aide de l'État fondé sur la notion de besoins pour la remplacer par le critère de l'aptitude ou non au travail à partir d'une décision médicale ou administrative. Le critère de "revenu suffisant" perd ainsi sa qualité de droit. Une personne qui abandonne ou refuse un emploi proposé sans raison jugée suffisante par le fonctionnaire peut voir l'aide de dernier recours lui être réduite, contredisant ainsi son droit au libre choix de son travail et à la sécurité sociale. Des mesures discriminatoires visent plus particulièrement les jeunes dans cette situation.

Les travailleuses et travailleurs québécois soumis à ce "workfare" sont privés du bénéfice du libre choix de leur travail et de la protection des lois générales. En effet, la Loi sur la sécurité du revenu a permis expressément au Ministre pour l'application de ce programme de dispenser les employeurs du respect des normes du travail, incluant celles relatives au salaire minimum ainsi que le droit d'association en violation de l'article 7 du Pacte. Ces dispositions ont été maintenues lors de la révision de la loi.[\[26\]](#)

En effet, la nouvelle loi de l'aide sociale prévoit la possibilité de suspendre l'application de certaines lois du travail à des programmes d'intégration en emploi par voie réglementaire. Dans un rapport rendu public le 4 décembre, le comité de l'ONU blâme sévèrement le Canada en mentionnant entre autres "la présence, dans six provinces canadiennes, de programmes de mise au travail obligatoire pour les bénéficiaires de l'aide sociale ou de pénalités touchant principalement les jeunes, lorsqu'une personne affirme son droit de choisir le genre de travail qu'elle veut accomplir"[\[27\]](#). Le Québec est l'une de ces provinces.

#### **1.4 L'insertion des jeunes assistés sociaux**

Même si le gouvernement a finalement adopté le projet de loi 186 avec un moratoire<sup>14</sup>

(jusqu'en septembre 2000) sur l'obligation pour les jeunes de 18-25 ans de participer à un parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi, les obligations décrites ci-dessus s'appliquent quand même aux adultes, jeunes et moins jeunes, considérés aptes au travail, qui s'inscrivent ou sont déjà à l'aide sociale. Rien n'empêche le gouvernement d'orchestrer une intervention spécifique à l'égard des jeunes assistés sociaux et de ne plus lui attribuer le vocable "parcours", parce que l'expression est devenue particulièrement impopulaire dans certains milieux communautaires. Il semble que c'est ce qui se dessine, quand on voit comment la mise en place du programme OPTIONS, ciblé vers les jeunes adultes assistés sociaux de 18-24 ans, en a conduit plusieurs à écoper de lourdes pénalités (150\$ à 300\$ par mois) pour refus de se conformer aux directives du ministère. Par exemple, pour un ou une jeune qui partage son logement (il subit donc la coupure pour partage du logement de 104\$ par mois) et qui écoper de deux pénalités, le chèque de BS réduit à 86\$ équivaut à se faire jeter à la rue ou à devoir accepter n'importe quel boulot mal payé ou travail au noir. Mais les statistiques s'améliorent. Le nombre de jeunes adultes âgés de 18-24 ans aptes au travail qui reçoivent de l'aide sociale a diminué de 33% en 4 ans [28]! Reste à voir dans quelles conditions de vie vivent ces jeunes adultes, dont plusieurs sont sûrement des travailleurs et des travailleuses précaires ou des sans-chèque, sans parler de ceux et celles qui se sont carrément retrouvés dans la rue quand leur aide sociale a été réduite.

Dans le Livre vert sur les orientations de la réforme d'aide sociale, les jeunes sont ciblés comme une des "clientèles prioritaires" et il est question de "plans d'actions spécifiques pour les jeunes" qui doivent entre autres "prévoir la contribution de l'ensemble des partenaires et, en particulier, celle des Carrefours Jeunesse Emploi pour assurer un accompagnement adéquat des jeunes dans leur parcours d'insertion"[29].

Le Plan d'action jeunesse arrive à point pour mettre en branle toute une approche décrite dans le Livre vert sur la réforme d'aide sociale, afin que soit institué un nouveau contrat social (aussi appelé contrat de réciprocité) qui approfondit l'obligation au travail, en priorité pour les jeunes, en échange d'une reconnaissance politique et d'une participation de personnes déléguées d'organisations qui prétendent les représenter au sein d'instances de concertation.

---

Notes :

2 Gouvernement du Québec, Un Québec de responsabilité et de solidarité, document préparatoire de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, mars 1996. [[retour au texte](#)]

3 C'est du moins ce que laisse entendre la nouvelle loi sur la sécurité du revenu. Voir le point 1.3 du présent document. [[retour au texte](#)]

4 Jacques Bonniel, Bernard Lahire, "Remarques sociologiques sur la notion d'insertion", L'insertion sociale, Actes du colloque "SOCIOLOGIES IV", Tome 1, éditions L'Harmattan, Paris, 1994, pp.21-31, cité dans Marc-André Houle, Recherche exploratoire sur le concept de l'exclusion et de l'insertion, texte non-publié, août 1996. S'inspirant de Bonniel et Lahire, M-A Houle explique que le "dispositif d'actions d'insertion sociale" s'appuie sur un discours "social" qui prend la forme d'une imposition de normes de conduite, d'attitudes face à la vie, et même un mode de comportement lorsqu'il s'agit de réapprendre à se tenir, à parler, à se présenter. "É mettre l'accent sur les attitudes qu'il faut modifier, et non sur les causes des situations vécues, les discours sur l'insertion sont une forme d'énonciation de la morale dominante. L'énonciation de ce qu'il faut atteindre, la distance entre l'idéal et la réalité dans les faits, est même susceptible de créer une stigmatisation. En fait, le succès de la notion d'insertion n'a d'égale que son 15

ambiguïté: c'est pourquoi elle est utilisée autant par le travail social, la sociologie que les pouvoirs publics. Et c'est pourquoi la notion doit faire l'objet d'une attention particulière lorsqu'elle est utilisée comme concept."[\[retour au texte\]](#)

5 Plan d'action jeunesse, op.cit., p.10[\[retour au texte\]](#)

6 ibid p.13[\[retour au texte\]](#)

7 ibid p.13[\[retour au texte\]](#)

8 ibid p.18[\[retour au texte\]](#)

9 ibid p.11[\[retour au texte\]](#)

10 ibid p.11[\[retour au texte\]](#)

11 ibid p.11[\[retour au texte\]](#)

12 Parmi les auteurs français qui s'inscrivent dans ce courant, voir Pierre Rosanvallon, La Nouvelle question sociale. Repenser l'état-providence. Seuil, 1995, 223 p. [\[retour au texte\]](#)

13 Conseil de la santé et du bien-être, L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion, avis au ministre de la Santé et des Services sociaux, 1996. [\[retour au texte\]](#)

14 ibid p.2[\[retour au texte\]](#)

15 ibid p.53[\[retour au texte\]](#)

16 Conseil de la santé et du bien-être, op.cit. p.53. [\[retour au texte\]](#)

17 Conseil de la santé et du bien-être, op.cit. p.54[\[retour au texte\]](#)

18 ibid p.55[\[retour au texte\]](#)

19 ibid p.55[\[retour au texte\]](#)

20 ibid p.55[\[retour au texte\]](#)

21 Norbert Rodrigue, président du Conseil de la santé et du bien-être, De la confiance, du réalisme et de la transparence, avant tout, Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales sur le Livre vert : la réforme de la sécurité du revenu, un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi, 21 janvier 1997, p.9. [\[retour au texte\]](#)

22 Gouvernement du Québec, Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi, 4e trimestre 1996, p.41. [\[retour au texte\]](#)

23 ibid p.14[\[retour au texte\]](#)

24 ibid p.15[\[retour au texte\]](#)

25 En gros, l'emploi convenable est défini dans le projet de loi 186 comme un emploi satisfaisant les normes minimales du travail (article 48). Rien qui assure de sortir de la pauvreté. [[retour au texte](#)]

26 Communication de l'Association américaine des Juristes, section pan-canadienne, et de la Ligue des droits et libertés du Québec concernant l'examen du troisième Rapport périodique du Canada à l'ouverture des travaux de la 18e Session du Comité d'experts du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Genève, 16 novembre 1998. [[retour au texte](#)]

27 Caroline Montpetit, "L'ONU blâme le Canada", Le Devoir, 5-6 décembre 1998, p.A-2. [[retour au texte](#)]

28 Presse canadienne, "Baisse du nombre de prestataires d'aide sociale", Le Devoir, 27 novembre 1998. [[retour au texte](#)]

29 Un parcours vers-op.cit. p.44. [[retour au texte](#)]



<---- [Section précédente](#) -- [Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->  
[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)

## 2 Le Chantier emploi



### 2.1 Problématique

*Le chantier emploi du plan d'action jeunesse s'adresse principalement à celles et à ceux qui ne fréquentent plus le système scolaire et qui sont actifs sur le marché du travail, à titre de travailleur ou de chômeur de courte ou longue durée.[30]*

Dans le Chantier emploi, l'intervention gouvernementale s'articule autour de la Politique active du marché du travail (PAMT) et plus particulièrement autour des trois principaux axes d'intervention qui touchent davantage les jeunes, soit: la formation et la préparation à l'emploi, le soutien à l'insertion en emploi et la création d'emploi.

L'introduction à la partie du Plan d'action jeunesse qui concerne le Chantier emploi indique que le "Québec s'engage résolument dans une économie du savoir. Aussi, le gouvernement et l'ensemble de ses partenaires tiennent-ils à s'assurer que la croissance économique qui s'annonce s'accompagnera également d'une croissance de l'emploi et que les jeunes en tireront profit "[31].

Le gouvernement a beau dire que la croissance économique peut générer une croissance de l'emploi, la tendance démontre que, structurellement, ce n'est pas ce qui se produit. Le même gouvernement admet d'ailleurs ce phénomène dans le Livre vert sur les orientations de la réforme de l'aide sociale :

Dans les pays industrialisés, au milieu des années 80, une hausse de 1% du PIB se traduisait par une croissance de l'emploi de l'ordre de 0,5% à 0,6% comparativement à 0,2% et 0,3% actuellement. Pour la période de 1990 à 1995, la croissance annuelle moyenne du PIB au Québec a été de 1,1% alors que celle de l'emploi n'a été que de 0,2%.[\[32\]](#)

Quand le taux de chômage diminue et que le gouvernement annonce en grandes pompes que le nombre d'emplois créés augmente, cela ne change pas pour autant le sens du courant. Selon un rapport de Statistiques Canada, dans le secteur des services, un des secteurs qui connaît une forte croissance, "environ 1,8 millions de travailleurs ont pratiquement gagné des salaires de misère en 1994, à savoir des paies aussi basses que 210\$ par semaine dans des entreprises comme, par exemple, des restaurants rapides"[\[33\]](#).

Au Québec, 52% des personnes qui travaillent au salaire minimum sont des jeunes et 62% sont des femmes. Chez nos voisins américains, avec qui nos programmes sociaux doivent être "compétitifs" d'après le document préparatoire de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, "le taux de chômage est au plus bas depuis 28 ans, le nombre d'Américains dépendant des prestations sociales est le plus faible depuis 1969", déclare le président Bill Clinton [\[34\]](#). Vive le plein-emploi et la lutte au déficit!? Il faudrait d'abord vérifier si 60% des emplois créés aux États-Unis ont toujours des salaires sous le seuil de la pauvreté, comme ce fut le cas entre 1983 et 1993 [\[35\]](#).

Plutôt que d'admettre que la transformation de l'économie, avec la mondialisation de l'économie et l'utilisation de la technologie, engendre une décroissance et une précarisation de l'emploi, et qu'il faut donc s'attaquer à ce problème[\[36\]](#), dans son Plan d'action jeunesse, le gouvernement tente de minimiser le phénomène du chômage chez les jeunes en disant:

Ce sont les jeunes âgés entre 15 et 24 ans, et plus particulièrement celles et ceux de 15 à 19 ans, qui sont les plus durement touchés par le chômage (·) Le chômage des jeunes, en particulier celui des 15 à 19 ans, est souvent un chômage étudiant. Sans vouloir en diminuer l'importance, le chômage n'a pas les mêmes implications pour un jeune étudiant de 15 ou 16 ans qui est à la recherche d'un emploi les fins de semaine que pour un adulte dont la subsistance dépend de son revenu d'emploi[\[37\]](#).

Contrairement à ce que dit le gouvernement québécois, certains analystes affirment que le taux de chômage des jeunes est largement sous-évalué.[\[38\]](#) De plus, la réduction des problèmes de pauvreté auxquels sont confrontés les jeunes de 15 à 19 ans à un problème de chômage étudiant n'est pas sans rappeler l'abandon des jeunes de 16-18 ans qui se profile tant dans les services sociaux, qu'à l'école et à l'aide sociale. L'école n'est plus obligatoire à l'âge de 16 ans et les centres d'accueil publics pour les jeunes en difficulté (Centres jeunesse) prennent de moins en moins en charge les jeunes dès qu'ils ont 16 ans. Beaucoup de ces jeunes en difficulté se retrouvent donc à la rue ou dans des familles débordées. L'aide sociale ne leur est pas accessible avant 18 ans, et encore là, tout dépendra de la contribution parentale que l'État va exiger.

En ce qui concerne le "taux d'assistance des jeunes âgés entre 18 et 29 ans (qui) a plus que triplé entre 1975 et 1995", le gouvernement parle de "dépendance". "Pour dix jeunes inscrits à l'aide sociale en 1983, cinq étaient encore bénéficiaires de ce type d'aide en

1993 ; parmi ceux-là, deux l'étaient demeurés sans interruption" [39], affirme le document présentant le Plan d'action jeunesse. Quatre-vingt pour cent des jeunes dont il est ici question ont passé des périodes à l'aide sociale entrecoupées de périodes en dehors de l'aide sociale. Cela rejoint ce que constatait le Conseil permanent de la jeunesse en 1993 [40] : 70% des 25 ans et moins au Québec connaissent une période d'attente entre les périodes d'emploi et de non-emploi, comparativement à un taux près du tiers pour l'ensemble de la population.

La cause structurelle du problème n'est pas la dépendance des individus mais bien la crise de l'emploi, qui a un impact important sur la possibilité pour les jeunes de trouver et de garder un emploi décent. De plus, quand le gouvernement dit que deux jeunes sur dix sont restés à l'aide sociale sans interruption de 1983 à 1993, il ne précise pas si ces derniers vivaient des problèmes particuliers sur le plan physique, familial ou psychosocial, qui diminuaient leurs chances d'occuper un emploi ou d'aller à l'école, dans notre société axée sur la performance.

Quant aux obstacles particuliers que peuvent connaître les jeunes face au travail - premiers mis à pied, salaires dérisoires, mauvaises conditions de travail, abus d'autorité, discrimination - le Plan d'action jeunesse, axé sur l'insertion par l'emploi, ne daigne même pas en faire mention.

Entre le contexte irréel à partir duquel se définit le Plan d'action jeunesse et la réalité de la précarité, il y a tout un monde, que décrit ici le chercheur Paul Grell :

Le période que nous vivons aujourd'hui tend à se construire sur un arrière-plan d'incertitude permanente conduisant de plus en plus de monde (notamment les jeunes générations) vers une précarisation accélérée et une multiplication de filières de relégations institutionnalisées[41]. Cela au rythme de mesures de déstabilisation des travailleurs (au nom de la flexibilité), de "projets" gouvernementaux et autres "politiques" incitatives/désincitatives faisant office de pompes aspirantes/refoulantes et qui modifient complètement l'ensemble des dimensions de la vie pour un nombre croissant de personnes qui se trouvent à la marge de la société salariale.[42]

Au total, "en mettant à contribution les ressources de tous les ministères concernés, le gouvernement dit ajouter, dans le cadre du Chantier emploi, plus de 180 millions de dollars aux crédits des programmes québécois de soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat pour la jeunesse. Le Plan d'action indique que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité contribue en argent neuf pour un montant de 51 millions de dollars et que celui du Commerce, de la Science et de la Technologie contribue pour un montant de 65 millions de dollars. Dans les prochains paragraphes et dans les tableaux que nous avons conçus (voir [Annexe 1](#)) pour résumer les mesures financées par le Chantier emploi, nous tenterons de voir où nous amène le Plan d'action jeunesse.

## 2.2 Mesures d'insertion

La mesure qui rejoint le plus grand nombre de jeunes dans le cadre du Chantier emploi - et dans le cadre du Plan d'action jeunesse en entier -, plus de 60 000 jeunes en fait, est l'investissement d'une somme de 52 millions de dollars dans des projets de formation et

des projets d'aide et de préparation à l'emploi. Cette somme semble provenir du budget déjà prévu pour 1998-99 par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et ne constitue donc pas de l'argent neuf. Des "projets de formation axés sur l'emploi" sont présentés comme "une démarche intensive qui combine des activités de formation et des stages de travail"[43]. Quant aux "projets d'aide et de préparation à l'emploi", ils consistent en des "activités de courte durée offertes par les Centres locaux d'emplois ou par différentes ressources du milieu". Il n'est pas spécifié si ces projets seront particulièrement destinés aux jeunes à l'aide sociale.

Un autre 20 millions de dollars, ceux-ci semblant être de l'argent neuf, prendront la forme de subventions salariales aux organismes communautaires, aux municipalités et aux entreprises de l'économie sociale afin de "leur permettre de contribuer activement à la relance de l'emploi pour les jeunes de toutes les localités du Québec"[44]. Environ 3 000 jeunes "chômeurs de longue durée" pourront être embauchés, "notamment ceux âgés de plus de 25 ans".

Il y a aussi un deuxième volet à cette mesure, présenté comme suit:

À l'instar des initiatives prises récemment dans certains pays européens à l'effet d'offrir aux jeunes un emploi ou une expérience de travail avant leur sixième mois de chômage, le gouvernement fait appel à la collaboration des municipalités afin qu'elles offrent, sur une base volontaire, des emplois aux jeunes de 16 à 24 ans nouvellement arrivés à la sécurité du revenu, en ciblant ceux d'entre eux qui présentent les risques les plus élevés de chômage prolongé. Une expérience-pilote pourrait commencer dès 1998-1999 pour les jeunes de 20 ans et moins.

Le Plan d'action jeunesse mentionne que "les municipalités recevraient des subventions salariales pour ce faire"[45], sans indiquer de montant précis. Nous constatons que le montant d'argent prévu - 20 millions de dollars - est bien limité pour accorder des subventions salariales liées à l'embauche de 3000 jeunes de 18 à 30 ans, et d'un nombre imprécis de jeunes de 16 à 24 ans dans les municipalités. Comme en ce qui concerne le financement de la mesure décrite ci-dessus et devant rejoindre 60 000 personnes, nous nous demandons sérieusement s'il ne faut pas faire ici le lien avec ce dont le Livre vert sur les orientations de la réforme d'aide sociale parlait, à savoir "rendre plus productifs les budgets consacrés à la sécurité du revenu en investissant une plus grande partie en mesures destinées à l'emploi"[46]. Cela équivaut à réduire le budget des "mesures passives", donc des prestations de base, au profit des "mesures actives", soit les mesures (obligatoires) de formation et d'insertion ainsi que les subventions salariales. Cette idée d'utiliser des budgets dédiés aux prestations d'aide sociale pour les convertir en mesures d'insertion et en subventions salariales à l'économie sociale est non seulement promue par le gouvernement mais aussi par d'ardents défenseurs de l'économie sociale.[47]

De plus, nous remarquons aussi que l'âge des jeunes ciblés dans le Plan d'action jeunesse pour occuper les "emplois" dans les municipalités - 16-24 ans - se rapproche de celui identifié dans le projet de loi 186 pour l'imposition de parcours d'insertion obligatoires. Le Plan d'action jeunesse démontre la ferme intention du gouvernement de cibler des actions vers les jeunes de 18-24 ans, avant la fin du moratoire sur les parcours obligatoires d'insertion, en septembre 2000. Comme nous le soulignons aux points 1.2 et 1.3, la loi 186 affirme l'obligation d'accepter toutes les démarches d'insertion et les

"emplois convenables" offerts par le ministère, sous peine de sanctions financières sévères. Il faut situer le projet de subventions salariales aux municipalités, et même celui destiné aussi aux organismes communautaires et aux entreprises de l'économie sociale, dans ce contexte de coercition. Cela rappelle étrangement le spectre du travail forcé pour les assistés sociaux en faveur duquel ont tout de même voté 40% des maires au congrès de l'Union des municipalités régionales de comtés[48], aux lendemains des réductions des transferts de Québec vers les municipalités à l'automne 1993.

### 2.3 Subventions et crédits d'impôts aux entreprises privées

Une bonne partie des nouveaux budgets consacrés par le gouvernement au Chantier emploi bénéficieront aux entreprises, qui obtiendront des subventions salariales et des crédits d'impôts pour embaucher des jeunes ou des nouveaux diplômés et diplômées. Cela s'inscrit tout à fait dans la vision néolibérale de l'État : d'une part, le Welfare State devient un Workfare State et gère le travail obligatoire, en collaboration ou non avec ses "partenaires sociaux" et, d'autre part, l'État accroît son aide sociale aux entreprises pour qu'elles deviennent plus compétitives sur les marchés internationaux. Une minorité de "performants" gagne au change ; l'élite de " l'économie du savoir " occupe la grande scène.

Par exemple, un crédit d'impôt remboursable sera accordé aux centres financiers internationaux qui embaucheront des jeunes employés et employées. 40 p. cent du salaire versé sera remboursé. Le coût fiscal de cette mesure pour le gouvernements'élève à 2,7 millions de dollars sur deux ans. Dans le Plan d'action jeunesse, il n'est pas mentionné combien de postes seront ainsi subventionnés mais dans le Guide d'information sur les mesures du Plan d'action gouvernemental, il est question d'environ 100 postes créés sur deux ans ce qui revient à une subvention de 27 000\$ par poste! Une belle économie pour les entreprises financières internationales qui font déjà beaucoup d'économies d'impôt sur les transactions financières internationales!

Un autre généreux crédit d'impôt destiné aux sociétés de gestion de portefeuille lors de l'apprentissage de jeunes gestionnaires leur permettra de déduire 40 p. cent du salaire versé, et ce, jusqu'à concurrence de 25 000\$ par année par employé admissible. L'impact fiscal est de 2,7 millions de dollars sur deux ans. L'exemple suivant reflète la stratégie gouvernementale, qui tente de légitimer son soutien aux entreprises en mettant l'emphase sur les PME. Alors qu'un sous-titre indique qu'une des mesures du Chantier emploi vise à "favoriser l'embauche de 3 250 étudiants stagiaires additionnels dans les PME", la phrase suivante indique que le Programme de soutien à l'emploi stratégique (PSES), dont il est question ici, a été amélioré pour s'étendre aux grandes entreprises (le volet s'adressant aux stagiaires en administration, en science et technologie). Pour sa part, "le volet Étudiants stagiaires en milieu touristique a aussi été étendu" pour être accessible à des entreprises dans divers champs d'activités: gestion hôtelière, développement d'attractions touristiques et patrimoniales, agences de voyages, bureaux d'information touristique, entreprises du secteur aérien et du transport ferroviaire et restaurants détenteurs de permis d'alcool.

Pour sa part, le programme Impact-PME est présenté dans le Chantier emploi du Plan d'action jeunesse comme "un programme d'aide financière aux entreprises désireuses d'intégrer de nouvelles compétences dans des postes stratégiques reliés à des projets

de recherche et de développement industriel, de transfert de technologie, de production à valeur ajoutée et d'amélioration de produits existants"[49]. Non seulement l'aide gouvernementale couvre une partie des salaires des nouveaux diplômés, mais de plus elle peut soutenir "la réalisation d'activités de promotion et de prospection de marchés étrangers et de réalisation de projets spéciaux". Le Plan d'action jeunesse indique que des fonds seront injectés pour soutenir l'embauche de 1500 nouveaux employé-e-s dans les PME, soit 1100 pour réaliser des projets d'innovation et 400 en marketing international. Le financement additionnel octroyé à ce programme (à ces entreprises choyées devrait-on dire) est de 3,8 millions de dollars pour 1998-1999 et de 18 millions de dollars pour 1999-2000.

---

Notes :

30 Plan d'action jeunesse, op.cit., p.24[[retour au texte](#)]

31 ibid p.22[[retour au texte](#)]

32 Gouvernement du Québec, Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi, document de consultation sur la réforme de la sécurité du revenu, 4ème trimestre 1996. [[retour au texte](#)]

33 Presse canadienne, " Le secteur des extrêmes ", Le Devoir, 14 mars 1996. [[retour au texte](#)]

34 Marc Brabant, " Les États-Unis inscrivent leur premier excédent budgétaire depuis les années 50 ", Le Devoir, 1er octobre 1998. [[retour au texte](#)]

35 André Gorz, "Pourquoi la société salariale a besoin de nouveaux valets ", Les frontières de l'économie globale, Manière de voir no 18, Le Monde diplomatique, mai 1993, p. 50. [[retour au texte](#)]

36 On peut penser ici à diverses politiques comme l'augmentation des protections sociales pour les travailleurs et les travailleuses "atypiques" (à temps partiel, sur appel, à contrat, etc), la hausse du salaire minimum, des mesures de conciliation travail-famille, une réduction du temps de travail pour un partage du travail non fondé sur la précarisation et sur une hausse de productivité, etc. [[retour au texte](#)]

37 Plan d'action jeunesse, op.cit., pp.22-23. [[retour au texte](#)]

38 CCPA Monitor, "Our Real Youth Unemployment Rate Higher Than 30%", nov.1997, p. 5 cité dans Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon, "Désalarisation et précarité instituée", L'aut' journal, février 1998 p.7. [[retour au texte](#)]

39 Plan d'action jeunesse, op.cit. p.23. [[retour au texte](#)]

40 Conseil permanent de la jeunesse, Dites à tout le monde qu'on existe, Avis sur la pauvreté des jeunes, document de travail préliminaire, avril 1993. [[retour au texte](#)]

41 On pourrait considérer les programmes d'employabilité comme des filières de relégations institutionnalisées. La véritable stabilité, tant au plan du travail que du revenu, est toujours remise à plus tard. [[retour au texte](#)]

42 Grell, Paul, "L'état-providence: de la politique sociale à l'économie sociale?", dans Boivin, L. et Fortier M.

et al., L'économie sociale. L'avenir d'une illusion, éditions Fides, 1998, p.198. [[retour au texte](#)]

43 Guide d'information sur les mesures du Plan d'action gouvernemental, Gouvernement du Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. [[retour au texte](#)]

44 Plan d'action jeunesse op.cit p.30[[retour au texte](#)]

45 Plan d'action jeunesse, op.cit., p.30[[retour au texte](#)]

46 Parcours vers-op.cit., p.15. [[retour au texte](#)]

47 Il en est question dans Louise Boivin, "L'économie sociale : un gisement de travail obligatoire" dans Boivin, L. et Fortier M. et al., L'économie sociale. L'avenir d'une illusion, éditions Fides, 1998, p.169-170. [[retour au texte](#)]

48 André Pépin, "L'UMRCQ rejette l'idée du travail forcé pour les assistés sociaux", La Presse, 3 octobre 1993. [[retour au texte](#)]

49 Plan d'action jeunesse, op.cit. p.29. [[retour au texte](#)]



<---- [Section précédente](#) -- [Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->  
[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)

## 3 Chantier éducation



### 3.1 Problématique

Le Chantier éducation du Plan d'action jeunesse se base sur une vision de l'éducation surtout axée sur la performance scolaire, l'école comme voie d'insertion en emploi et au service des entreprises.

D'entrée de jeu, le Plan d'action jeunesse affirme que l'éducation est accessible au Québec, que "la gratuité scolaire est maintenue jusqu'à l'enseignement collégial et que les droits de scolarité demeurent très bas à l'université"[\[50\]](#). En réalité, l'enseignement collégial n'est plus gratuit pour tout le monde, malgré ce que prétend le gouvernement. Depuis l'automne 1996, la taxe à l'échec est en vigueur : les cégeps imposent ainsi des frais de 2\$ par heure de cours aux étudiants et étudiantes qui ont échoué plus d'un cours dans une même session. L'an dernier seulement, la taxe à l'échec a frappé plus de 30 000 personnes qui ont payé chacune en moyenne 212\$. Pourtant, rappelle le journal L'Étincelle, du Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE), "ceux et celles qui échouent le plus au collégial sont les personnes présentant le plus de problèmes socio-économiques. Par exemple, les personnes qui doivent travailler plus de 24 heures par semaine ont un taux d'échec de 68%, contre 30% pour ceux et celles qui ne travaillent pas. De même, plus le revenu des parents est bas, plus le taux d'abandon est élevé"[\[51\]](#).

Le Plan d'action jeunesse mentionne aussi que les frais de scolarité universitaires au Québec sont les plus bas du Canada. Remarquons ici qu'aucune comparaison n'est faite avec l'Europe; le Québec serait loin d'occuper la première position. Depuis le dégel des frais de scolarité en 1990, ces frais ont triplé. Parallèlement, le nombre de faillites étudiantes a augmenté de 557% [\[52\]](#).

Le gouvernement vante l'accessibilité aux études mais insiste uniquement dans le Plan d'action jeunesse sur l'importance d'accroître le nombre de diplômés et diplômées au secondaire et dans les secteurs professionnels et technique au secondaire et au Cégep. Pour ce qui est de l'université, seuls les secteurs de pointe, dans les domaines des sciences et de la technologie, sont valorisés.

Le Plan d'action jeunesse rappelle le plan d'action ministériel intitulé "Prendre le virage du succès", dans la foulée de la Réforme de l'éducation annoncée à l'automne 1996. Ce titre traduit bien l'approche privilégiée: miser sur la performance scolaire, dans les délais prescrits. Voici d'ailleurs comment la ministre de l'éducation, Madame Pauline Marois, débutait son allocution dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi, le 31 octobre 1996: "Le défi de la réforme de l'éducation, c'est de prendre le virage du succès : passer de l'accès au plus grand nombre au succès du plus grand nombre"[53]. On peut déjà constater avec les fortes compressions budgétaires des dernières années, la hausse des frais de scolarité depuis 1990, et l'instauration de la taxe à l'échec depuis 1996, que l'accès de tous est sacrifié en faveur du succès d'une minorité. C'est la loi du plus fort qui doit régner dans les écoles à entendre Madame Marois au Sommet socio-économique:

Le monde dans lequel les jeunes seront appelés à vivre au XXI<sup>e</sup> siècle sera un monde de compétition. Nous devons donc, dès maintenant, leur inculquer le sens de la créativité, de la curiosité, de la qualité et de l'effort afin qu'ils sachent qu'on ne peut réussir qu'en donnant le meilleur de soi-même et même, en se dépassant.[54]

L'éducation est vue dans le sens utilitariste de la formation, avec l'insertion sur le marché du travail comme seul objectif à mettre de l'avant: "Dans un contexte de mondialisation des marchés, la formation, dont la formation professionnelle et technique, devient un facteur-clé, sinon discriminant entre les nations"[55], déclare Madame Marois. Qu'est devenu l'objectif de rendre accessible l'éducation et de former des individus critiques, de stimuler la libre-pensée et l'épanouissement individuel et collectif?

Soulignons d'autre part l'absence de mention de l'éducation populaire autonome dans le chantier éducation. Il n'y est question ni de reconnaissance, ni de soutien à celle-ci.

### **3.2 Stages, crédits d'impôts et jonction école-travail**

Les mesures annoncées par le gouvernement dans le cadre du Chantier éducation du Plan d'action jeunesse représentent un déboursé de 143 millions de dollars. Les dépenses sont concentrées dans les secteurs suivants :

Un montant de 28 millions de dollars sera octroyé en crédits d'impôts aux entreprises pour une partie du salaire des stagiaires ou apprentis qui y effectuent un stage. Environ 20 000 personnes en bénéficieront, pour une moyenne de 1 400\$ par personne, selon nos calculs. De plus, un autre 750 000\$ sera ajouté par Emploi-Québec au Régime d'apprentissage. Il n'est pas spécifié quelle sera le salaire des stagiaires. Lors de l'annonce de la mise sur pied du Régime d'apprentissage, au Sommet socio-économique, certaines associations étudiantes avaient critiqué le fait que les stagiaires

n'allaient être payés, la première année, qu'à environ 40% du salaire d'un diplômé ou d'une diplômée débutant dans la profession.

Le Plan d'action jeunesse prévoit aussi que le programme de stage étudiants appelé alternance travail-études (ATE) bénéficiera d'un ajout de crédits de 1,9 millions de dollars en 1998-1999, et de 3,4 millions, en 1999-2000. L'objectif est d'augmenter de 2 000 le nombre d'inscriptions dans ces programmes pour le porter à 6 000.

Le gouvernement injectera aussi 10 millions de dollars dans le nouveau Fonds étudiant solidarité travail du Québec, auquel contribuera pour la même somme le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ). Le Fonds servira à financer 550 stages étudiants dans les organisations syndicales, les coopératives, les organismes à but non lucratif du secteur communautaire et dans les petites entreprises privées. La contribution moyenne de l'État par personne sera de 18 000\$, selon nos calculs.

Une aide financière de 4 millions de dollars sur deux ans sera apportée aux collèges et aux universités, "qui développeront de nouveaux moyens pour répondre rapidement aux besoins de formation des entreprises qui oeuvrent dans des secteurs qui rencontrent des difficultés de recrutement de main-d'oeuvre spécialisée"[56]. Cette mesure nous fait malheureusement penser à la proposition de Mario Dumont, en campagne électorale, qui préconisait l'augmentation du financement des secteurs d'études selon le taux de placement des finissant-e-s sur le marché du travail. Les secteurs d'études dont n'ont pas besoin les entreprises - les arts, les lettres, les techniques et les sciences qui concernent l'humain, le social, l'environnement - ne mériteraient-ils plus un financement adéquat?

Autre mesure du Plan d'action: le crédit d'impôt pour frais de garde sera aussi élargi aux personnes étudiant à temps partiel. Le coût pour le gouvernement de cette mesure fiscale est de 15 millions de dollars par année.

Enfin, pour promouvoir la participation des filles aux programmes d'études professionnelles et techniques des secteurs non-traditionnels, le Chantier éducation annonce un concours! Ce concours existait déjà l'an dernier. Il "s'adresse aux jeunes filles et aux femmes inscrites, à temps plein, dans un programme de la formation professionnelle ou technique menant à l'exercice d'un métier où les femmes sont nettement sous-représentées"[57], dit le Plan d'action jeunesse. Le ministère de l'éducation consacrera 91 000\$ à des bourses décernées aux "gagnantes". Des "commandites de service", pour un montant évalué à 185 000\$, seront aussi investies dans ce concours par plusieurs entreprises privées comme Noranda, Vidéotron, le magazine Chatelaine et Glaxo Wellcome, une compagnie pharmaceutique. La promotion des entreprises privées par l'intermédiaire de commandites dans les institutions d'éducation, qui s'implante de manière très inquiétante dans plusieurs institutions scolaires, vient menacer leur caractère indépendant et non-commercial. Présenter ce genre de promotion sous le couvert de l'avancement des femmes par l'éducation ne la rend que plus choquante.

### **3.3 Endettement étudiant**

Les mesures dont fait mention le Plan d'action jeunesse avaient déjà été annoncées par le gouvernement en novembre 1997 et lors des budgets 1998-1999. "Elles visent essentiellement à trouver des moyens pour que les étudiants et les étudiantes puissent rembourser leurs dettes plutôt que de trouver des moyens pour diminuer l'endettement", déplore Jean-René Lévesque, responsable à l'interne à l'exécutif du Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE).

Par exemple, le Plan d'action jeunesse annonce que les étudiantes et les étudiants universitaires ainsi que les élèves de la formation technique collégiale "pourront se prévaloir d'une remise de 15% de leur dette d'études s'ils terminent leurs études dans les délais prescrits"[58]. La mesure est destinée aux étudiants "les plus démunis, soit celles et ceux qui reçoivent une bourse à chaque année au cours de leurs études". Cette affirmation a des failles: "pourquoi les étudiants qui ont fait une formation générale collégiale ne pourraient-ils pas bénéficier de cette remise de dettes?", demande Jean-René Lévesque. De même, pourquoi ne pas diminuer l'endettement d'étudiants qui viennent d'un milieu défavorisé et qui doivent travailler, donc qui ne peuvent souvent finir leurs études dans les délais prescrits?

Une autre mesure passe par l'instauration d'un crédit d'impôt non remboursable sur la somme des intérêts payés annuellement sur les dettes d'études. Cette mesure n'aide en rien ceux et celles qui ne parviennent pas à dénicher un emploi à la fin de leurs études et qui vivent la précarité, en passant d'un boulot à l'autre. Tant qu'à la possibilité de sortir de l'argent de son REER sans pénalité aux fins d'études, la plupart des étudiants et étudiantes démunis n'en profiteront certainement pas, n'ayant pu se payer un REER.

---

Notes :

50 ibid p.38[[retour au texte](#)]

51 Mathieu Thériault, "La taxe à l'échec au collégial: erreurs et pauvreté non permises", L'étincelle, sept.98, vol.5 no 1. [[retour au texte](#)]

52 Denis Lessard, "4435 étudiants ont déclaré faillite en 1997", La Presse, 26 septembre 1998. [[retour au texte](#)]

53 "La Réforme de l'éducation et l'emploi", Notes pour la présentation de la ministre de l'éducation Pauline Marois, Sommet sur l'économie et l'emploi, 31 octobre 1996, p.1. [[retour au texte](#)]

54 ibid p.2. [[retour au texte](#)]

55 ibid p.2. [[retour au texte](#)]

56 Plan d'action jeunesse, op.cit., p.44[[retour au texte](#)]

57 Guide d'information sur les mesures du Plan d'action gouvernemental 1998-2001, p.47. [[retour au texte](#)]

58 Plan d'action jeunesse, op.cit. p.45. [[retour au texte](#)]



<---- [Section précédente](#) -- [Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->  
[Accueil](#) - **[Sommaire](#)** - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)



## 4 Chantier mieux-être

### 4.1 Problématique

L'état de la situation présentée dans l'introduction du Chantier mieux-être semble teintée de la vision de l'épidémiologie sociale. On y parle de "détection précoce des problèmes sociaux et de santé" et de "réduction des facteurs de risques". On insiste sur la nécessité "d'intervenir dès la petite enfance" et "de rejoindre davantage les familles les plus vulnérables et de les aider plus intensément"[59]. Cette tendance est populaire chez les gouvernements occidentaux, qui remettent de plus en plus en question les programmes sociaux universels.

L'approche de l'épidémiologie sociale, qui s'exprime dans la section sur le Chantier mieux-être du Plan d'action jeunesse, ne s'attaque pas aux rapports sociaux inégaux, aux politiques sociales et aux facteurs structurels socio-économiques qui engendrent la pauvreté et les problèmes sociaux (effritement du filet de sécurité sociale, nonaccès à un revenu décent pour vivre, à un logement adéquat, etc.). Selon Michel Parazelli, cette "normalisation médicale des problèmes sociaux revient alors à traiter les personnes en responsables de leurs "pathologies": plutôt que de leur permettre d'acquérir un pouvoir sur leur existence sociale, on les invite à suivre une thérapie qui modifiera leur comportement à risque. C'est là que le dérapage se produit : on occulte les causes collectives et on met l'accent sur la culpabilité individuelle"[60].

Les principales problématiques sur lesquelles il faudrait agir, selon le Plan d'action jeunesse, sont identifiées comme étant: les mauvais traitements que subissent les enfants et les jeunes, la détresse et le suicide chez les jeunes, la consommation de drogue et d'alcool, le tabagisme, les grossesses à l'adolescence, la sédentarité accrue

chez les jeunes. Il est aussi question des difficultés d'intégration des jeunes adultes et de ceux et celles qui vivent la parentalité.

Dans la section sur les interventions gouvernementales, on rappelle la nouvelle politique familiale qui a vu le jour en septembre 1997, suivie de deux mesures qui "répondent aux besoins des jeunes familles et du marché du travail"[61]: la nouvelle allocation familiale et la mise en place de services éducatifs et de garde à la petite enfance. Notons que la politique familiale ne s'adresse pas spécifiquement aux "jeunes familles" malgré la façon dont la présente le Plan d'action jeunesse.

## 4.2 Actions financées

Une différence entre le document écrit du Plan d'action jeunesse et la version disponible sur Internet nous donne une idée des tactiques utilisées par le gouvernement pour enjoliver ses interventions. Dans le document publié, on lit que le gouvernement "injectera 45 millions de dollars de plus sur deux ans"[62] dans le Chantier mieux-être. Cela laisse entendre que ce seront des fonds additionnels à ceux déjà prévus dans les crédits gouvernementaux. Dans la version du texte publiée sur Internet, on lit que "le gouvernement a annoncé l'injection de 45 millions de dollars additionnels, sur deux ans, lors du dépôt de son budget 1998-1999". Il s'agirait donc plutôt de budgets déjà planifiés. La présentation des interventions gouvernementales nous laisse croire que cette deuxième version est certainement la plus proche de la réalité.

La majeure partie des 45 millions de dollars, soit 25 millions de dollars, est destinée à financer l'élargissement des services de garde à 5\$ aux enfants de 3 ans, à compter de septembre 1998. La distribution des autres 20 millions n'est pas définie dans le Plan d'action jeunesse. Il y est toutefois mentionné qu'une "stratégie pour les enfants, les jeunes et leur famille" devait être rendue publique à la fin de l'été 1998. Finalement, la sortie de cette stratégie[63] a été retardée au début 1999, après le dépôt du rapport de la Commission Cliche. "Ce rapport a été écrit par un comité de travail chargé de se prononcer sur la capacité du réseau à répondre aux besoins et aux problèmes des jeunes ainsi que pour proposer un plan d'action visant à améliorer l'accessibilité et la qualité des services, la concertation et la collaboration intersectorielle"[64].

Le Plan d'action jeunesse indique que la stratégie[65] pour les enfants, les jeunes et les familles s'articulerait autour de six grands types de mesures visant, entre autres [66]:

• à intervenir sur les conditions de vie des jeunes et de leur famille, particulièrement lorsque la pauvreté est en cause ;

• à consolider, sur une base locale, les services intégrés destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles en encourageant la collaboration entre les principaux partenaires (éducation, municipalités, économie, secteur communautaire, justice) ;

• à diversifier les formes d'aide naturelle selon les besoins décelés par les parents (mères visiteuses, maisons de parents) ;

• à augmenter l'intensité des services offerts aux jeunes en difficulté et à implanter des mesures diversifiées pour soutenir les personnes responsables de leur développement, et

• à mettre en place des interventions mieux adaptées aux enfants victimes de négligence et de violence en favorisant la formation et la recherche.

D'autres interventions sont identifiées dans le Plan d'action jeunesse, sans plus de détails sur leur mise en oeuvre ou leur financement. Plusieurs sont orientées vers un "soutien " à la famille, aux communautés et aux groupes communautaires, ce qui laisse entrevoir la volonté de continuer à transférer certaines responsabilités des services sociaux publics, quelque soit la lourdeur et la complexité des problématiques vécues. En effet, où est le soutien, sans les crédits? Par exemple, on lit:

L'ensemble des orientations à l'égard des enfants et des jeunes, quelles que soient la problématique et la cause visées (santé mentale, handicaps physiques, déficience intellectuelle, délinquance, toxicomanie, etc.), met en évidence la nécessité d'assurer un meilleur soutien aux familles par le développement des compétences parentales et en offrant des mesures de répit-dépannage.[\[67\]](#)

Dans la section "Estime de soi et habitudes de vie", le Plan d'action jeunesse parle de "transformer les services de santé mentale", une transformation qui "touche en premier lieu les personnes atteintes de troubles mentaux graves et persistants" et qui s'adresse entre autres aux jeunes de 15 à 30 ans. L'emphase est mise sur "la nécessité de rapprocher l'intervention des milieux de vie des individus, de diversifier les ressources et de les adapter à l'évolution des besoins". Il s'agit ici encore apparemment d'un transfert de responsabilité des services sociaux vers "les milieux de vie", soit l'entourage, la famille (surtout les femmes) et les groupes communautaires. La réalité, dans certains cas, ce sont plutôt des familles essouffées ou elles-mêmes en difficulté. La charge risque d'être lourde à voir ce qu'on attend des "communautés", déjà surchargées par l'effet des dernières compressions budgétaires en santé [\[68\]](#):

Les principales ressources à développer dans les communautés concernent l'accès au logement et la réponse aux besoins de subsistance, l'intervention de crise en tout temps, le maintien à l'accès au traitement dans la communauté, l'accès à des services de réadaptation ainsi qu'à des activités de soutien aux familles et aux proches. [\[69\]](#)

Quant à la stratégie d'action en vue de réduire la toxicomanie, elle s'appuie non seulement sur la consolidation des services mais aussi sur "l'utilisation maximale de l'expertise des groupes communautaires", dans le cadre d'une approche intersectorielle, sans plus de précisions.

Par ailleurs, le Chantier mieux-être prévoit aussi "accélérer le développement des programmes Opération Quartier (·) un instrument qui permet d'accélérer le processus de prise en charge des personnes démunies dans chacun des quartiers où puvre un centre communautaire privé de loisirs"[\[70\]](#).

L'idée de "l'utilisation maximale de l'expertise des groupes" et de la définition des interventions par l'État qui en transfère ensuite la charge à la "communauté" indique que, dans le Plan d'action jeunesse, tout comme au ministère de la Santé et des Services sociaux, les groupes communautaires sont considérés comme une composante du réseau public.<sup>[71]</sup> Or, les groupes communautaires autonomes jeunesse tiennent à rester autonomes du réseau public et de l'État ainsi qu'à définir avec leurs membres les orientations de leurs actions. De plus, ils sont conscients de l'importance que l'État garantisse des services publics accessibles, universels et gratuits et que ce rôle ne leur revient pas.

Malheureusement, le Chantier mieux-être du Plan d'action jeunesse n'ouvre pas de perspectives pour que les services publics soient élargis plutôt que rétrécis, afin de répondre aux besoins des jeunes. Par exemple, où se retrouvera une jeune fille qui a vécu l'inceste et qui a besoin d'un service de suivi psychosocial? Ce n'est pas le Carrefour Jeunesse Emploi qui le lui offrira. Au CLSC, elle doit actuellement attendre plus de trois mois avant d'obtenir un suivi par un-e psychologue pendant une période assez limitée. Entre le centre d'accueil jeunesse et la pédo-psychiatrie, où sont les services d'intervention psychosociale de deuxième ligne assurés par l'État pour les jeunes en difficultés?

Enfin, le Plan d'action jeunesse n'aborde pas la question du soutien à l'action communautaire autonome jeunesse.

---

Notes :

59 *ibid* p.51[\[retour au texte\]](#)

60 Parazelli, Michel, " De la pauvreté traitée comme une maladie ", *Monde Diplomatique*, décembre 1995. [\[retour au texte\]](#)

61 Plan d'action jeunesse, *op.cit.* p.50[\[retour au texte\]](#)

62 *ibid* p.53[\[retour au texte\]](#)

63 Ministère de la santé et des services sociaux, *Pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes: Agissons en complices*, Gouvernement du Québec, 1998[\[retour au texte\]](#)

64 Claudine Laurin, *Nouvelles structures gouvernementales. Des structures convergentes pour qui ou pourquoi?*, Bureau de consultation jeunesse, printemps 1998. [\[retour au texte\]](#)

65 Le ROCAJQ souhaite faire l'analyse sous peu du document "Agissons en complices"[\[retour au texte\]](#)

66 Plan d'action jeunesse, *op.cit.* p.53[\[retour au texte\]](#)

67 *ibid* p.53[\[retour au texte\]](#)

68 *Leur équilibre, notre déséquilibre. Rapport d'enquête sur les impacts de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux* ^ Montréal, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires

de Montréal, avril 1998, 158 p. [[retour au texte](#)]

69 Plan d'action jeunesse, op.cit. p.54[[retour au texte](#)]

70 ibid p.55[[retour au texte](#)]

71 voir Coalition Solidarité Santé, Commentaires préliminaires suite ^ la publication par le MSSS des orientations 1998-2000, automne 1998. [[retour au texte](#)]



<---- [Section précédente](#) -- [Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->  
[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)

## 5 Instances de concertation, mandats et représentativité démocratique



### 5.1 Démocratie fonctionnelle

Le nouveau "contrat" proposé par l'État aux jeunes dans le Plan d'action jeunesse leur offre "tant aux niveaux local, régional que national, des lieux de participation aux mécanismes consultatifs et décisionnels". Les lieux de concertation dont il est question s'inscrivent complètement dans la structure liée à la politique de soutien au développement local et régional de l'ancien ministre du développement des régions, Monsieur Guy Chevrette. Côte à côte se retrouveront donc les "représentants" des jeunes, du gouvernement, des syndicats, de l'entreprise privée, des groupes communautaires, des groupes de femmes, etc. Nous vous proposons en [annexe 2](#) un tableau qui présente les instances de concertation où des "représentants" de jeunes siégeront, les liens entre ces instances et la composition de chacune d'entre elles.

Nous avons vu dans la première partie de ce document que cette possibilité de participation était offerte par le gouvernement aux jeunes comme une faveur et comme un des aspects d'un nouveau contrat social. Lucien Bouchard, en campagne électorale, a aussi parlé d'organiser un Sommet de la jeunesse (voir 5.7). Le secteur "jeunes" devient l'un des secteurs reconnus par l'État pour siéger dans les instances de concertation.

Les instances et les mécanismes de concertation, de consultation et de négociation se sont multipliés dans les dernières années. L'État a ainsi répondu à la critique qui lui reprochait d'agir sans prendre en compte les points de vue des différents secteurs de la population, les spécificités des différentes régions. Toutefois, la gestion du pouvoir qui passe par la concertation ne nous apparaît pas comme un pas vers la démocratisation du

pouvoir. Au contraire, on pourrait plutôt la décrire ainsi:

Ce qui tend à l'emporter dans une telle orientation, c'est le marchandage, le consensus temporaire entre différents représentants d'intérêts particuliers, l'influence des acteurs organisés les plus puissants, et non la prise en compte de toutes les sensibilités, de toutes les particularités dans une synthèse raisonnable. Il n'y a pas progression de la démocratie mais, transformation du sens de celle-ci, passage d'une démocratie à caractère politique à une démocratie que l'on peut qualifier de fonctionnelle.[72]

Dans une " démocratie fonctionnelle ", qu'on pourrait aussi appeler une démocratie d'intérêts, ceux et celles qui savent se faire entendre et mobiliser des ressources pour faire valoir leurs intérêts peuvent espérer obtenir un siège dans les instances de concertation. Certaines personnes y voient l'émergence d'une nouvelle façon d'exercer la citoyenneté. Au contraire, nous ne considérons pas ce phénomène comme un élargissement des espaces politiques qui permettrait aux citoyens et aux citoyennes d'avoir plus de prise sur l'organisation de la société, sur leurs conditions de vie. Nous constatons plutôt une volonté de mettre en oeuvre et de donner une légitimité à la concertation d'acteurs sociaux sélectionnés qui vont gérer des politiques, les rendre opérationnelles et orchestrer l'adaptation de la société à ces politiques. Remarquons que les personnes qui siègent dans les instances de concertation sont rarement redevables devant les secteurs de la population qu'elles sont censées représenter, en regard des positions qu'elles défendent en concertation.

Pour leur part, les politiques mises de l'avant dans les instances de concertation sont définies du haut vers le bas, en dehors des instances de concertation et souvent même en dehors des instances parlementaires, et elles sont présentées comme inéluctables. Ce sont des politiques fondées sur l'atteinte à tout prix de la compétitivité de l'économie et de la main-d'oeuvre, en priorité sur toute autre norme sociale, et elles sont élaborées par les technocrates de l'État, des grandes institutions internationales (comme l'Organisation de coopération et de développement économiques- OCDE, la Banque mondiale, etc.), des comités "d'experts", des instituts privés ou publics de recherche, etc.

Le gouvernement québécois insiste constamment pour dire que le partenariat, la concertation et la décentralisation constituent un "modèle québécois" unique et prometteur. La Banque mondiale, et les nombreux gouvernements néolibéraux qui suivent ses mots d'ordre, chantent le même refrain:

· des solutions inédites doivent être trouvées en associant les entreprises, les travailleurs, les ménages et les groupes de proximité. Il faut tout d'abord mettre en place de véritables organisations intermédiaires, dont les représentants au sein des instances de décision doivent être les porte-parole des citoyens.[73]

Dans un autre document de la Banque mondiale, on parle de l'efficacité d'un tel modèle :

La décentralisation procure de nombreux avantages (·) Elle peut contribuer à l'amélioration de la gestion publique et à une meilleure représentation des intérêts des entreprises locales et des citoyens. La concurrence entre les provinces, les villes et les localités peut aussi favoriser l'élaboration de politiques et de programmes plus efficaces.[74]

Le document d'analyse réalisé par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) et intitulé "La localisation, la régionalisation et la mondialisation. Enjeux et impacts de la "Réorganisation" en cours", explique bien les stratégies du gouvernement québécois:

Dans le cas présent, le discours autour de la régionalisation représente une tentative - et nous dirons une tentative orchestrée et planifiée - de vendre une chimère aux Québécoises et aux Québécois, en faisant appel à leur sentiment d'identité régionale, à leur sentiment d'appartenance. Pour ce faire, les dirigeants politiques et économiques ont tricoté autour de la notion de la régionalisation un discours dont l'objectif premier est de mystifier et de cacher ce qui est en train de se produire réellement, soit le retour en force d'un capitalisme sauvage. L'outil de cette mystification, c'est le langage.[\[75\]](#)

La même mystification par le langage et la même vision économique se retrouvent dans le Plan d'action jeunesse et dans les mandats des instances de concertation où les jeunes sont invités à siéger - par l'intermédiaire de "représentants" désignés bien-sûr. La primauté des intérêts de l'entreprise privée passe entre autres par la réduction du filet de sécurité sociale et par les programmes obligatoires d'insertion en emploi à n'importe quel prix. Le Plan d'action jeunesse ne part pas des préoccupations des jeunes comme le préconisent les groupes populaires et communautaires autonomes jeunesse et leurs regroupements. Il n'est donc pas surprenant de voir les Carrefours Jeunesse Emploi (CJE) ciblés par le gouvernement comme étant les acteurs privilégiés pour la mise en application du Plan d'action jeunesse. Nous reviendrons sur leur rôle au point 5.4, car cela mérite plus que quelques lignes.

### **Qui dit quoi au nom de qui?**

Parmi les lieux de participation et de concertation actuels où sont représentés les jeunes, le Plan d'action jeunesse mentionne le Conseil permanent de la jeunesse, la Table de suivi de la réforme de l'éducation, un comité aviseur sur le développement de la main-d'oeuvre à Emploi-Québec et un comité technique sur l'emploi des jeunes, l'Assemblée permanente Environnement-Faune et enfin le Sommet sur l'économie et l'emploi. Lors de ce dernier, quatre regroupements ont été invités, soit la Fédération des étudiants universitaires du Québec (FEUQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), l'Association des services d'aide aux jeunes entrepreneurs et le Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec.

Comment peut-on dire que ces quatre organisations représentent la jeunesse du Québec ou en sont les porte-parole? Cette jeunesse n'est pas uniquement formée d'étudiants et d'étudiantes au Cégep et à l'université ainsi que de jeunes entrepreneurs!

## **5.2 Mandat donné aux CLD**

Les Centres locaux de développement (CLD) doivent "élaborer une stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale"[76], dans le cadre de la politique de soutien au développement local et régional. Dans la région de Montréal, les Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) se sont fait reconnaître comme CLD.

Le Plan d'action jeunesse annonce que:

Chaque CLD devra élaborer un plan local pour l'économie et l'emploi, d'une durée de 3 ans, qui déterminera ses priorités en distinguant notamment un volet pour les jeunes promoteurs de 35 ans et moins. Ce volet décrira les stratégies qu'entendent poser les CLD pour développer une véritable culture entrepreneuriale chez les jeunes et pour assurer un suivi adapté auprès des jeunes dirigeants et dirigeantes d'entreprises.[77]

Les CLD disposeront d'une enveloppe protégée de 4,5 millions de dollars pour soutenir des projets de démarrage d'entreprises par les jeunes de moins de 35 ans. La vision gouvernementale du rôle des CLD transparaît dans un discours tenu par le premier ministre Bouchard devant l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec :

Vous, des entreprises, allez partager ce pouvoir de décision avec vos collègues des municipalités, du secteur de l'éducation, des syndicats, de l'économie sociale, de l'économie rurale et avec des jeunes. Vous, des entreprises, avez une responsabilité particulière. Vous détenez en moyenne 15% des sièges aux CLD. Vous êtes ceux qui créez la richesse, qui savez faire fructifier l'investissement, qui savez gérer une entreprise. Votre objectif doit être de faire partager ce savoir, de faire preuve à la fois de rigueur et d'imagination. Vous avez l'esprit d'entreprise, Vous devez être contagieux. [78]

L'autre grand mandat du CLD, outre ce qui a trait à l'entrepreneuriat, concerne tout le domaine de l'insertion. Dans son document d'analyse sur les enjeux de la réorganisation en cours, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) fait remarquer que le plan local pour l'économie et l'emploi que le CRD a le mandat d'élaborer et de mettre en oeuvre "ressemble étrangement au Plan local d'action concertée pour l'emploi, présenté dans le Parcours d'insertion"[79], le Livre vert sur les orientations de la réforme d'aide sociale.

Le Plan d'action jeunesse annonce aussi que la jonction sera faite avec les Centres locaux pour l'emploi (CLE) et les Carrefours Jeunesse Emploi (CJE):

les CLD et les CLE seront incités à mettre en place les passerelles et les arrimages nécessaires avec les Carrefours Jeunesse Emploi afin d'assurer des services de première ligne d'aide à l'entrepreneuriat et à l'emploi adaptés aux besoins des jeunes et conformes aux orientations du plan d'action.[80]

Certains CJE se font actuellement référer des jeunes par des CLE et les encadrent dans des programmes d'insertion. Il apparaît assez clair que ces jeunes sont menacés de perdre une partie de leur chèque d'aide sociale (pénalité de 150\$ à 300\$ mensuels) s'ils

ne se conforment pas aux "instructions" du ministère. Les CJE vont-ils accepter de "signaler" au CLE les jeunes qui ne se présentent pas chez eux ou qui ne fournissent pas les efforts espérés pour participer aux programmes d'insertion? Quand la jonction avec le CLD sera faite, ne faudra-t-il pas craindre que les jeunes se fassent offrir/imposer, avec la menace de voir leur aide sociale coupée s'ils ne participent pas, des emplois développés dans le cadre du Plan d'action pour l'emploi? La quantité d'emplois créés primera certainement sur leur qualité car les CLD seront financés selon une gestion par résultats, dont les cibles seront déterminées dans le Plan local pour l'emploi[81].

Le fameux "service de placement intégré", le coeur de la cohérence du Plan d'action jeunesse, selon le gouvernement (voir point 1.1 ) n'est-il pas la dernière pièce à huiler pour que le rouage glisse à souhait? Bref, pour les jeunes sans-emploi qui n'ont pas le coeur à l'entrepreneuriat, le Plan d'action jeunesse ne semble pas laisser d'autre voie que les travaux forcés, enrobés de concertation locale, pour mieux assurer le contrôle social.

### 5.3 Les CRD et les Forums jeunesse régionaux

Au niveau régional, les Forums jeunesse constituent l'instance désignée par le Plan d'action jeunesse. Ils travaillent en lien avec les Conseils régionaux de développement (CRD), que le Plan d'action présente comme étant "des guichets multi-services d'aide à l'entrepreneuriat gérés par le milieu et placés sous l'autorité d'un conseil d'administration représentatif des partenaires locaux de l'économie et de l'emploi"[82].

Ce sont les CRD qui seront appelés à "mettre en oeuvre" les Forums jeunesse régionaux, ce qui semble signifier en termes concrets qu'ils vont les mettre sur pied et désigner qui en fera partie. Dans la région de Montréal par exemple, le CRD (appelé CRDÎM) a invité des représentants et représentantes des associations étudiantes (FEUQ et FECQ), du Comité jeunes CSN et de celui CTM-FTQ ainsi que des représentants et représentantes de la jeune Chambre de commerce à former un comité provisoire pour mettre en place le Forum jeunesse.

Pourquoi les CRD mettent-ils sur pied les Forums jeunesse? Voici ce qu'en dit le Plan d'action:

Pour qu'ils puissent intégrer plus fidèlement les problématiques touchant la jeunesse dans leur planification stratégique régionale et dans leurs interventions, notamment au moyen des ententes cadres et des ententes spécifiques conclues avec le gouvernement et d'autres partenaires, les CRD seront appelés à mettre en oeuvre des Forums jeunesse régionaux.  
[83]

Ces Forums jeunesse auront pour mandat, selon le Plan d'action jeunesse:

• d'exercer un rôle aviseur auprès du CRD sur les problématiques touchant les jeunes en région ;

• d'élaborer, dans la planification stratégique régionale, le volet consacré

aux jeunes ;

• de veiller à ce que la représentation des jeunes sur le conseil d'administration des CLD soit assurée ;

• de favoriser la concertation entre les intervenants jeunesse locaux et régionaux pour assurer la cohérence et maximiser l'effet de leurs interventions.

Ajoutons que "le gouvernement apportera un soutien financier aux CRD qui mettront en place un processus menant à la concertation des organismes jeunesse".<sup>[84]</sup> Les Forums jeunesse deviendront-ils les seuls interlocuteurs jeunesse reconnus par le gouvernement? Pourquoi mettre sur pied des structures en parallèle avec les structures démocratiques que les organismes communautaires autonomes jeunesse et leurs regroupements se sont donnés depuis des années? Belle façon de donner "une place" aux jeunes· en imposant un contrôle sur ce qu'ils font!

De plus, "pour assurer la participation des jeunes à la planification stratégique régionale", le gouvernement demande au CRD de réserver un siège dans son conseil d'administration à un représentant ou une représentante jeune désigné par le Forum jeunesse régional. Il semble ici que le caractère démocratique de l'opération est bien limité : le CRD désigne le comité fondateur du Forum jeunesse qui désigne à son tour un membre du conseil d'administration du CRD représentant les jeunes·

Le gouvernement tient vraiment à coordonner la mise sur pied des Forums jeunesse dans les différentes régions. Pour ce, il va créer " un comité ad hoc composé de représentants de l'Association des régions du Québec (ARQ), du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), du Secrétariat à la jeunesse et du ministère des Régions (MR) "<sup>[85]</sup>.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que ce sont aussi les CRD qui ont pour mandat de mettre en oeuvre le suivi des Forums régionaux sur le développement social. Dans la région de Montréal par exemple, le Conseil régional de développement de l'Île de Montréal (CRDÎM) a mis sur pied un comité de direction provisoire sur lesquels ne siègent que des représentants et représentantes gouvernementaux ou para-gouvernementaux (Emploi-Québec, Régie régionale, Santé Canada, Ville de Montréal, Conseil de la santé et du bien-être) à l'exception de la représentante de la Table des groupes de femmes de Montréal et du représentant du CRDÎM. Cette structure d'organisation présentée dans un document de travail sur le Plan stratégique sur le Développement social de l'Île de Montréal, reflète des velléités démocratiques bien limitées. On peut y lire : "le processus actuel en est un informel, étant donné d'une part le très grand nombre de partenaires et d'autre part, l'ampleur du projet. Cette situation doit demeurer. C'est un processus démocratique qui a fait ses preuves"<sup>[86]</sup>.

#### **5.4 Le rôle des Carrefours Jeunesse Emploi dans le Plan d'action jeunesse**

Il apparaît évident que les Carrefours jeunesse Emploi (CJE) jouent un rôle central dans la mise en application du Plan d'action jeunesse. Rappelons que les CJE ont été créés de toutes pièces par le gouvernement, depuis 1995, à partir d'un modèle d'organisme qui

existe en Outaouais.

Dans le cadre du Plan d'action jeunesse, " le gouvernement envisage de confier aux Carrefours Jeunesse Emploi un rôle privilégié dans l'application des mesures découlant de ce plan d'action " [87].

Le gouvernement souhaite aussi élargir leur mandat, semble-t-il :

Tout en maintenant leur mission fondamentale de services d'aide à l'emploi des jeunes, le gouvernement souhaite ouvrir la discussion avec le réseau des Carrefours Jeunesse Emploi afin d'explorer l'idée qu'ils deviennent les interlocuteurs locaux privilégiés de la jeunesse et que, le cas échéant, ils soient dotés des ressources nécessaires à un élargissement de mandat qui les placerait au centre des actions locales concernant la jeunesse.[88]

Cette manière de voir les CJE au "centre des actions locales concernant la jeunesse" et de prévoir un élargissement de leur mandat est préoccupant. Verra-t-on bientôt les CJE ajouter à leur mandat lié à l'insertion en emploi des mandats de prévention et de services sociaux? Verra-t-on les CJE, en lien avec les CLSC et les CLD, tisser une immense toile d'araignée autour des jeunes pour les obliger à adopter les comportements "adéquats" afin de s'insérer obligatoirement dans des "parcours vers des emplois précaires" choisis pour eux?

Déjà, on peut constater que dans le Chantier emploi du Plan d'action jeunesse, les CJE se voient confier la mission de "mener une action nationale d'intervention précoce auprès des jeunes décrocheuses et décrocheurs"[89]. Cette action devrait se réaliser en collaboration avec le ministère de l'éducation, les Centres locaux d'emplois (CLE), les CJE et "les organismes qui interviennent déjà auprès de cette clientèle". Parle-t-on ici des groupes communautaires jeunesse? Des fonds de 18 millions sur trois ans seront injectés dans ce projet qui sera concocté à la sauce gouvernementale et CJE.

Si le gouvernement place les CJE au "centre des actions locales concernant la jeunesse", c'est qu'il ne tient aucunement compte des groupes communautaires autonomes jeunesse qui sont implantés et impliqués localement, régionalement et nationalement depuis de nombreuses années. Ce sont les espaces d'autonomie et de liberté pour les jeunes qui sont en jeu ici.

Par ailleurs, les groupes communautaires autonomes jeunesse seront-ils contraints de faire de la sous-traitance pour les CJE s'ils désirent survivre? Le Plan d'action jeunesse parle du rôle des CJE dans la "mobilisation des nombreux partenaires de leur milieu dans la réalisation d'activités en matière d'emploi, de raccrochage scolaire et d'aide à l'insertion sociale et professionnelle"[90]. Quelle part de l'autonomie des groupes communautaires sera sacrifiée pour les CJE?

Les "ressources nécessaires" dont disposeront les CJE seront-elles autant de ressources auxquelles n'ont plus accès les groupes communautaires autonomes jeunesse? En 1998-99, le gouvernement aura injecté 27 millions de dollars dans les CJE, soit 7 millions de plus qu'en 1997-98. Au Secrétariat à la jeunesse, on nous dit que le nombre de Carrefours Jeunesse Emploi (CJE) augmente rapidement. Leur nombre passera de 83 à 99 dans le cadre du Plan d'action jeunesse 1998-2001.

L'autre grande question est la suivante : quel sera le rôle des Carrefours Jeunesse Emploi dans la gestion des parcours obligatoires, ou, en attendant la fin du moratoire, des mesures obligatoires de formation, de recherche et d'insertion en emploi? Rappelons encore une fois que le Livre vert sur les orientations de la réforme d'aide sociale, parle de "plans d'actions spécifiques pour les jeunes" qui doivent entre autres "prévoir la contribution de l'ensemble des partenaires et, en particulier, celle des Carrefours Jeunesse Emploi pour assurer un accompagnement adéquat des jeunes dans leur parcours d'insertion"[91].

Déjà, des CJE ont été sollicités pour siéger sur les Conseils locaux de développement (CLD), qui vont définir les plans locaux pour l'emploi, ainsi que pour siéger sur les Conseils régionaux de développement (CRD). Le Réseau des Carrefours Jeunesse Emploi siège pour sa part au Comité national de suivi du Plan d'action jeunesse (point 5.4).

Nous constatons que les actions menées actuellement par certains CJE nous laissent entrevoir jusqu'où pourraient aller les interventions publiques en faveur de l'insertion des jeunes en emploi. Par exemple, dans la région du Centre-du-Québec, un CJE tente de mobiliser les jeunes de 12-16 ans pour faire du bénévolat, afin de répondre aux attentes du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration de l'époque, Monsieur André Boisclair. Alors qu'il existe déjà de multiples organismes communautaires bénévoles et différents groupes de jeunes où ces derniers peuvent s'impliquer bénévolement, comment expliquer cette volonté de structurer le bénévolat des jeunes? L'objectif est-il de renforcer l'éthique du travail des jeunes dès l'adolescence pour s'assurer que les jeunes suivront la "bonne voie" de l'emploi précaire à 18 ans?

## 5.5 Comité national de suivi

Un Comité national de suivi veillera à la bonne marche du Plan d'action jeunesse et il sera présidé après le transfert de Monsieur André Boisclair à d'autres responsabilités, par le nouveau ministre responsable de la jeunesse, Monsieur François Legault. Ce comité est aussi formé de représentant-e-s du Conseil permanent de la jeunesse, de l'Association des services d'aide aux jeunes entrepreneurs du Québec, du Réseau des Carrefours Jeunesse Emploi, de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), de Place aux jeunes inc. (un organisme qui offre un soutien aux jeunes diplômé-e-s désireux de trouver un emploi ou de partir leur entreprise dans leur région d'origine), du Comité national des jeunes de la CSN, de Oxy-Jeunes et du Comité jeunes de la Fédération des femmes du Québec. Ce dernier affirme qu'il ne se retire pas du Comité national de suivi mais qu'il prendra le temps d'évaluer le Plan d'action jeunesse. Pour sa part, le Regroupement des maisons de jeunes du Québec a été invité à en faire partie, mais après la première réunion d'information du Comité de suivi, son conseil d'administration a décidé que le Regroupement n'en ferait pas partie car il n'est pas prêt à s'associer au contenu du Plan d'action jeunesse, qu'il juge insatisfaisant.

Le Comité national de suivi aura notamment le mandat :

• de développer un mode de suivi de chacune des mesures du plan d'action jeunesse et d'assurer la production d'un rapport de suivi quatre fois

par année;

• de recueillir les informations pertinentes sur la réalisation du plan d'action jeunesse dans les diverses régions du Québec;

• de proposer de nouvelles initiatives en vue, le cas échéant, de bonifier l'intervention gouvernementale sans toutefois se substituer aux instances de concertation bilatérale déjà existantes;

• de se réunir quatre fois par année pour analyser le rapport de suivi, évaluer la progression des résultats, alerter le gouvernement sur des retards anticipés et proposer des solutions à d'éventuelles difficultés de mise en oeuvre;

• d'identifier les modalités pour instituer les forums jeunesse et assurer la liaison entre les différentes instances de représentation des jeunes;

• de mettre en place un cadre approprié pour la mise à jour du plan d'action ainsi que pour son renouvellement..

Lors de la première réunion du Comité national de suivi (la seule en date du 7 décembre 1998), ce mandat a été élargi. Nous en parlerons dans la section sur la politique jeunesse au point 5.6.

"Une fois l'an, le comité rencontrera le Premier ministre afin de lui faire rapport sur l'état de réalisation du plan d'action jeunesse et de proposer au gouvernement des moyens d'en faciliter la mise en oeuvre ou d'étendre la portée de certaines actions" [92].

Plusieurs ministères sont réunis "pour soutenir les travaux de ce comité de suivi et afin d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale" au sein d'un comité interministériel sous la coordination du Secrétariat à la jeunesse. Ce comité réunit, entre autres, des personnes provenant des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de la Culture et des Communications, de l'Éducation, de l'Emploi et de la Solidarité, de l'Enfance et de la Famille, des Finances, de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, des Régions, de la Métropole, de la Santé et des Services sociaux ainsi que des Secrétariats à la condition féminine, du Conseil du trésor et du Comité des priorités.

## 5.6 Vers une politique jeunesse?

Le gouvernement présente le Plan d'action jeunesse comme un premier pas vers une politique jeunesse, qui devrait voir le jour avant l'an 2000. Qui définira cette politique? Quelles seront ses orientations? Ira-t-elle dans le même sens que le Plan d'action jeunesse? Si un Sommet de la jeunesse se tient, tel que l'a promis Monsieur Lucien Bouchard pendant sa campagne électorale et réaffirmé lors du discours[93] d'inauguration du nouveau mandat, sera-t-il une étape importante dans l'élaboration de la politique jeunesse? Difficile de répondre à toutes ces questions pour l'instant.

Tout ce que nous pouvons lire dans un document de travail du Comité national de suivi, c'est que le gouvernement affirme qu'il "tient à ce que les jeunes soient associés de près aux réflexions qui conduiront à l'élaboration du projet de politique jeunesse. Aussi, juge-t-il utile de leur donner dès maintenant des outils de travail qui leur permettent d'amorcer les discussions et la concertation en ce sens", poursuit le document.

Lors de la première réunion du Comité national de suivi du Plan d'action jeunesse, les représentants et représentantes d'organismes ont fait savoir au ministre Boisclair qu'ils voulaient participer à l'élaboration de la politique jeunesse et ce dernier a accepté. Le Secrétariat à la jeunesse nous a confirmé cette information. Le mandat du Comité national de suivi est ainsi élargi.

De plus, le mandat suivant a été confié au Secrétariat à la jeunesse (toujours selon un document de travail du Comité national de suivi):

- établir un inventaire des politiques jeunesse mises de l'avant par d'autres gouvernements,

- produire un document synthèse et critique de ces mêmes politiques jeunesse,

- constituer un comité de travail composé de membres du Comité national de suivi, de personnes provenant du Secrétariat à la jeunesse et de membres du Cabinet du ministre responsable des dossiers jeunesse.

Ce comité de travail aurait été formé mais il ne s'est toujours pas réuni selon les informations que nous avons obtenues au début de décembre 1998.

Nous constatons que les organismes jeunesse qui acceptent de participer à la mise en oeuvre du Plan d'action jeunesse, donc d'en avaliser son contenu, seront dans les premières loges pour participer à l'élaboration de la politique jeunesse. Le processus nous semble, encore une fois, loin d'être démocratique et loin de partir à la base, des préoccupations des jeunes.

## **5.7 Un Sommet de la jeunesse**

Durant la campagne électorale, le gouvernement a fait savoir son intention d'organiser un Sommet de la jeunesse<sup>[94]</sup> s'il est élu. Dans un communiqué de presse émis par le Parti québécois le 21 novembre 1998, voici comment est présenté ce Sommet:

Pour concrétiser davantage les mesures contenues dans son Plan d'action jeunesse émis au début de l'été, un gouvernement du Parti québécois réunira autour d'une même table, lors d'un grand Sommet pour la jeunesse qui se tiendra au cours des prochains mois, des jeunes des milieux étudiants, professionnels, communautaires, culturels, syndicaux, des jeunes entrepreneurs, des maires et des parlementaires avec plusieurs des décideurs et des partenaires qui ont participé au Sommet sur l'économie et l'Emploi, à l'automne 1996.

Soulignons ici que l'on mentionne explicitement les maires comme participants au Sommet (on aurait pu parler explicitement des commissions scolaires ou d'autres institutions), ce qui nous fait inévitablement penser à la mesure du Plan d'action jeunesse concernant les subventions salariales pour des "emplois" dans les municipalités, destinés aux jeunes à l'aide sociale.

Le communiqué mentionne aussi que "la réflexion des jeunes lors des Forums régionaux jeunesse alimentera les discussions du Sommet de la jeunesse". Il cite aussi le premier ministre Lucien Bouchard qui établit d'office la légitimité des conclusions qui émaneront du Sommet sur la jeunesse :

Ce Sommet pour la jeunesse nous permettra de prendre collectivement des engagements fermes en faveur des jeunes et de nous fixer des objectifs auxquels tous les secteurs de la société québécoise auront consentis. Chacun doit s'interroger sur les meilleures façons d'ouvrir l'avenir aux jeunes. Une fois de plus, nous faisons appel au modèle québécois de concertation et de partenariat pour relever un défi, celui de la jeunesse du Québec.

Encore une fois, cela n'est pas sans nous rappeler la Conférence socio-économique et le Sommet sur l'économie et l'emploi qui ont prétendument consacré l'adhésion de la société québécoise à l'objectif du déficit zéro, à la déréglementation, à l'économie sociale, à la lutte à la pauvreté par la réinsertion en emploi (souvent des emplois précaires et/ou de courte durée).

Tout comme les instances de concertation dont nous avons parlé ci-dessus, le genre de Sommet que préconise le gouvernement Bouchard constitue un exercice anti-démocratique, qui vise à légitimer des décisions socialement controversées en y associant les supposés représentants et représentantes de toute la société, et dans ce cas, aussi les supposés représentants de la jeunesse québécoise. Nous pouvons peut-être même déjà anticiper la possibilités de "compromis" à l'issue de ce Sommet tels que : l'obligation des jeunes à participer aux mesures d'insertion en emploi en échange de création d'emplois précaires dans les municipalités, les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale ainsi que d'une législation sur les clauses "orphelins"; une autonomie accordée à chaque université pour décider si elle hausse ses frais de scolarité et en échange, la création de nouveaux programmes de stages en entreprises pour étudiants et étudiantes, etc.

---

Notes :

72 Yves Bonny, "Les formes contemporaines de participation: citoyenneté située ou fin du politique?" dans D.P. Merle et F. Victor, La citoyenneté aujourd'hui, extension ou régression, Presses universitaires de Rennes, 1995, p.17, résumé ici J-F. Thuot, "La démocratie à l'ère post-moderne: esquisse du concept de démocratie fonctionnelle", texte non publié, 1994. [\[retour au texte\]](#)

73 Banque mondiale, Rapport annuel 1996, p.7, cité dans Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, La localisation, la régionalisation et la mondialisation. Enjeux et impacts de la "Réorganisation" en cours", Montréal, décembre 1997, p.26. [\[retour au texte\]](#)

74 Banque mondiale, L'état dans un monde en mutation, Rapport sur le développement dans le monde, 1997, p.7, cité dans La localisation, la régionalisation et la mondialisation (op.cit), p.28. [\[retour au texte\]](#)

75 Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, La localisation, la régionalisation et la mondialisation. Enjeux et impacts de la "Réorganisation" en cours", Montréal, décembre 1997, p.29. [\[retour au texte\]](#)

76 ibid , p.11. [\[retour au texte\]](#)

77 Plan d'action jeunesse, op.cit. p.33[\[retour au texte\]](#)

78 Presse canadienne, "Bouchard souhaite que les entreprises s'impliquent dans les régions", Le Devoir, 1er octobre 1998. [\[retour au texte\]](#)

79 La localisation, la régionalisation-op.cit. p.11. [\[retour au texte\]](#)

80 Plan d'action jeunesse, op.cit. p.33[\[retour au texte\]](#)

81 La localisation-op.cit. p.11[\[retour au texte\]](#)

82 Plan d'action jeunesse, op.cit. p.15[\[retour au texte\]](#)

83 ibid p.16[\[retour au texte\]](#)

84 ibid p.16[\[retour au texte\]](#)

85 ibid p.17[\[retour au texte\]](#)

86 Conseil régional de développement de l'île de Montréal , Plan stratégique sur le Développement social de l'île de Montréal. Proposition de mise en oeuvre, version du 7 octobre 1998,. [\[retour au texte\]](#)

87 ibid p.16[\[retour au texte\]](#)

88 Allocution de Monsieur André Boisclair, ancien ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dans le cadre de la conférence de presse sur le Plan d'action jeunesse 1998-2001, Québec, le 18 juin 1998, p.5. [\[retour au texte\]](#)

89 Plan d'action jeunesse, ibid p.28. [\[retour au texte\]](#)

90 ibid p.16[\[retour au texte\]](#)

91 Un parcours vers-op.cit. p.44. [\[retour au texte\]](#)

92 Plan d'action jeunesse, op.cit., p.17[\[retour au texte\]](#)

93 Dans ce discours, il a été rebaptisé Sommet du Québec et de la jeunesse[\[retour au texte\]](#)

94 Dans le discours inaugural du nouveau mandat de Monsieur Lucien Bouchard, le 3 mars 1999, il a été également question du "Sommet du Québec et de la jeunesse" prévu dans les premiers mois de l'an 2000. [\[retour au texte\]](#)



<---- [Section précédente](#) -- [Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->  
[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)



## Conclusion

Une opération de relations publiques : voilà comment nous apparaît le Plan d'action jeunesse 1998-2001 que le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration de l'époque, responsable de la jeunesse, Monsieur André Boisclair, a rendu public en juin 1998. Derrière le projecteur, le gouvernement est bien ouvert à ce que les jeunes de 15 à 29 ans prennent leur place dans la société à condition qu'ils prennent la place qu'on leur désigne et qu'ils fassent ce qu'on leur dit sans broncher. Sinon, ils risquent non seulement d'être privés de dessert, mais bien de repas complets! Bien que quelques jeunes y trouveront leur compte, ils feront partie des privilégiés pour lesquels on aura mobilisé l'ensemble des ressources et des services disponibles, au détriment d'un nombre grandissant de jeunes exclus, nombre que le Plan d'action jeunesse (et les réformes gouvernementales auxquelles il est lié) fera nécessairement grossir.

À la base, l'intervention gouvernementale, que ce soit en matière jeunesse ou dans quelqu'autre secteur, s'oriente - ou s'enfonce pour mieux dire - dans une perspective essentiellement économique. Combien ça coûte comparé à ce que font nos compétiteurs (Ontario, États-Unis, etc.)? Combien ça rapporte à nos grandes entreprises et à leurs actionnaires? Est-ce que nos programmes sociaux et notre main-d'oeuvre vont être "compétitifs"? Est-ce que notre monde va être fonctionnel et s'adapter à la nouvelle réalité en consentant à diminuer ses conditions de vie et de travail? Les gens sont-ils prêts à modifier leurs comportements et à payer pour se faire soigner si jamais ils sont "atteints" de pauvreté? Est-ce que le Québec au complet va enfin participer à la grande corvée de l'adaptation à l'économie mondiale, où la souveraineté est une fois pour toutes troquée pour la compétitivité tous azimuts?

Le Plan d'action jeunesse du gouvernement québécois constitue une pierre d'assise pour que la jeunesse s'adapte à la loi du plus fort. Le nouveau contrat proposé entre les jeunes et la société de la compétition est à prendre ou à laisser. Cette dernière option justifie que l'État exclut le contrevenant de la dite société, en lui coupant les vivres. Le noeud du nouveau contrat, et celui du Plan d'action jeunesse, est l'insertion obligatoire en emploi. L'emploi comme salut - et responsabilité ultime de l'individu, l'emploi comme passage obligé vers la citoyenneté et les droits sociaux. La profonde mutation de la société salariale, avec la pénurie et la précarisation des emplois qu'elle entraîne, et dont les conséquences affectent particulièrement les jeunes, constitue une donnée bien négligeable dans l'éventail statistique des technocrates du social. Vaut mieux cibler les "risques" associés à la jeunesse et distribuer un mode d'emploi -

Comme disaient les groupes communautaires du Haut-Richelieu lors d'une conférence de presse tenue en octobre 1998, le Plan d'action jeunesse "réduit la problématique jeunesse au sous-emploi". Le document ne fait que "l'apologie du travail alors que l'on sait qu'il y a pénurie", dénoncent ces organismes. "Il est évident que cela s'inscrit dans les différentes réformes que l'on a connu à la Sécurité du revenu, à l'assurance-emploi et

à l'éducation"[95].

L'éducation et le mieux-être, même s'ils sont constitués en chantier, au même titre que l'emploi, dans le Plan d'action jeunesse, ne sont considérés que comme des domaines utilitaires pour aider les jeunes à s'insérer le plus tôt possible en emploi, à n'importe quel prix (le moins cher possible en fait), dans n'importe quelles conditions, peu importe la finalité de cet emploi (un emploi pour faire quoi? pour polluer? produire ou vendre quoi?). Pourtant, l'éducation et le mieux-être ne sont-ils pas d'abord des composantes de l'épanouissement de l'individu et de la collectivité? À lire le Plan d'action jeunesse, on a plutôt l'impression que l'éducation se résume en une voie vers la performance et que le mieux-être passe par l'adaptation de l'individu au marché. Rien pour contrer le mal de vivre d'un nombre croissant de jeunes en difficultés, rien pour garantir une amélioration de la qualité de vie des jeunes et leur donner un pouvoir (non délégué) sur leur vie, ce qui serait pourtant la meilleure façon de les intégrer dans la société.

Dans une étude du ROCAJQ sur les valeurs des jeunes face au travail et au non-travail menée il y a quelques années déjà, il apparaissait primordial de prendre en compte la présence du non-travail qui se propage à côté de la sphère du travail. La recherche réalisée alors auprès de jeunes précaires nous a démontré que plusieurs sont actifs dans cet espace du non-travail qui demande à être reconnu. "Permettre et soutenir leurs initiatives, leur débrouillardise, leurs choix en quelque sorte", nous semble toujours incontournable [96].

L'étude du ROCAJQ soulevait en conclusion une préoccupation liée au fait que les organismes communautaires jeunesse sont "considérés comme de véritables gestionnaires de l'employabilité des jeunes" et qu'ils reçoivent du financement pour ce faire. La question suivante fut soulevée : "en étant à ce point captif des programmes d'employabilité issus de la loi 37 (loi de l'aide sociale), jusqu'à quel point les groupes communautaires et populaires ne perdent-ils pas la capacité d'agir de façon critique dans le champ du travail et du non-travail? ". L'étude rappelait que "les groupes communautaires jeunesse ont été jusqu'ici une forme de rempart contre l'exclusion des jeunes".

Quatre ans plus tard, les programmes d'insertion en emploi remplacent peu à peu les programmes dits d'employabilité mais la logique est la même et elle se renforce avec la redéfinition de la politique sociale. Quand, au Sommet socio-économique d'octobre 1996, le gouvernement Bouchard s'est refusé à protéger les personnes assistées sociales aptes au travail de nouvelles compressions budgétaires (clause appauvrissement zéro), le Fonds de lutte à la pauvreté-par la réinsertion au travail est apparu. Et les groupes communautaires ont répondu à l'appel, toujours à l'affût de financement pour bonifier leurs minces moyens.

Dans le flot de l'action, tant dans les milieux gouvernementaux que communautaires, on entend de plus en plus parler de citoyenneté active, de mesures actives et de mesures passives. Certains pensent carrément que les mesures actives devraient être multipliées, quitte à les faire financer par les (négligeables?) "mesures passives". Or, les dites "mesures passives" sont en fait les prestations de base, un droit reconnu jusqu'à récemment - le droit à un revenu pour vivre - pour lequel se sont battus les chômeurs et les chômeuses durant tout le siècle qui s'achève.

Ce droit s'est passablement effrité au fil des réformes d'aide sociale et avec la mise à

mort du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) par le gouvernement fédéral en avril 1995. Maintenant il est de bon ton de discréditer le droit inconditionnel à un revenu pour vivre et de lui attribuer le vocable péjoratif de "mesures passives". Il ne reste qu'un pas à faire pour dire que les personnes qui reçoivent ce dû sont passives et que si elles se mettaient en mouvement ça irait mieux. On manie désormais un langage raffiné pour responsabiliser l'individu, non seulement pour sa situation de chômage mais aussi pour la profonde crise de l'emploi!

Pourtant le droit à un revenu inconditionnel pour vivre est plus que nécessaire aujourd'hui. Dans son dernier livre, le sociologue français André Gorz exprime bien le paradoxe de nos sociétés, qui éliminent le travail (technologies, internationalisation de la production, financiarisation de l'économie, etc.) tout en l'imposant comme valeur centrale et comme moyen d'accès à tout revenu et statut social. Cela dévalorise et disqualifie tous ceux et toutes celles qui refusent ou qui ne parviennent pas à s'intégrer dans cette sphère du travail muté:

Voici donc le coeur du problème et le coeur du conflit : il s'agit de déconnecter du "travail " le droit d'avoir des droits et notamment le droit à ce qui est produit et productible sans travail, ou avec de moins en moins de travail. Il s'agit de prendre acte de ce que ni le droit à un revenu, ni la citoyenneté plénière, ni l'épanouissement et l'identité de chacun ne peuvent plus être centrés et dépendre de l'occupation d'un emploi. Et de changer la société en conséquence.[\[97\]](#)

## **Concertation et consentement**

Le Plan d'action jeunesse 1998-2001 est imposé par le gouvernement : il a été élaboré sans consultation préalable avec les groupes communautaires autonomes jeunesse et leurs regroupements, ni même avec les Carrefours Jeunesse Emploi, qui doivent pourtant y jouer un rôle central. Ici et là, le Plan d'action mentionne que le "milieu", les "groupes communautaires" ou les "organismes qui travaillent avec les jeunes" seront interpellés pour mettre certaines mesures en oeuvre. Il faudrait accepter d'être un boulon dans une mécanique qu'on ne contrôle pas, et qui contribuera à broyer les jeunes qui dévient du "parcours" qui leur est tracé .

Comme pour compenser pour l'assujettissement et la collaboration qu'il demande aux organismes jeunesse, le gouvernement leur offre des sièges dans les instances nationales, régionales et locales qui joueront un rôle politique important dans les prochaines années. Ce qui est présenté - avec un marketing soigné - comme un modèle québécois unique de partenariat et de décentralisation ne constitue dans les faits qu'un calque des projets mis en place dans plusieurs pays occidentaux, portant le sceau du capitalisme sauvage et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La "communauté" est en train d'être mobilisée pour la grande compétition de l'économie et de l'emploi. Reste à mobiliser la jeunesse et à prévenir la résistance virulente qu'elle pourrait peut-être opposer à l'ordre planifié.

Que feront donc les instances dites de partenariat et de concertation dans la réalisation du Plan d'action jeunesse et des réformes gouvernementales qui affectent les jeunes?

Quel est le rôle stratégique des représentants et représentantes des organismes jeunesse qui y participeront? Leur participation au suivi du Plan d'action jeunesse, aux instances de concertation, à la gestion des mesures qui en découlent, ne revient-elle pas à cautionner quelque chose qui va à l'encontre de l'intérêt des jeunes, dans leur ensemble? Où se retrouveront les jeunes, leurs préoccupations, leurs besoins, leurs choix, leur pouvoir, dans tout cela?

Une réponse qu'on entend de plus en plus dans le milieu communautaire pourrait permettre d'occulter complètement le débat : "il faut éviter la politique de la chaise vide, il faut y être pour être informé et influencer les choses sinon on n'a pas de pouvoir". Et vlan, le sujet est clos. Faut-il attendre que les jeunes et moins jeunes, ceux et celles qui sont défavorisés économiquement et socialement, reprochent aux groupes communautaires de s'être intégrés, pour un brin de reconnaissance et de pouvoir, dans une machine qui les dépossède de tout pouvoir sur leur vie et sur la société?

---

Notes :

95 Le Centre de formation à l'Autogestion du Haut-Richelieu et autres, "Réaction au Plan gouvernemental 1998-2001 en matière jeunesse", Communiqué de presse, St-Jean-sur-Richelieu, le 8 octobre 1998.

[\[retour au texte\]](#)

96 ROCAJQ, TNT : un dossier explosif. Les valeurs et les pratiques des jeunes face au travail et au non-travail, 1995, p.55. [\[retour au texte\]](#)

97 Gorz, André, Misères du présent. Richesse du possible. Editions Galilée, 1997, pp.90-91. [\[retour au texte\]](#)



<--- [Section précédente](#) -- [Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->  
[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)



## Annexes

### [Annexe 1](#) Tableaux

- i) [Mesures d'insertion](#)
- ii) [Subventions et crédits d'impôts aux entreprises](#)
- iii) [Stages / emplois dans le secteur public ou chantiers jeunesse et travail autonome](#)

### [Annexe 2](#) Schéma

[Structures locales, régionales et nationales identifiées dans le Plan d'action jeunesse](#)

### [Annexe 3](#) Le ROCAJQ, en quelques mots

### [Annexe 4](#) La liste des organismes membres du ROCAJQ



<---- [Section précédente](#) -- [Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->

[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)  
[Annexe1](#) - [Annexe 2](#) - [Annexe 3](#) - [Annexe 4](#)



# Les dessous du Plan d'action jeunesse

Analyse du Plan d'action jeunesse 1998-2001  
du Gouvernement du Québec

[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - Annexes

[Annexe 1](#) - [Annexe 2](#) - [Annexe 3](#) - [Annexe 4](#)

## Annexe 1 Tableaux

### Mesures d'insertion

Mesures	Ministère en charge	Collaborateurs	Montage financier	Personnes touchées	\$/pers. selon nos calculs*
Projets de formation et de préparation à l'emploi	Emploi et Solidarité	CLE et ressources du milieu	51 M \$	60 000 jeunes	850 \$ / personne
Action nationale d'intervention précoce auprès des jeunes décrocheurs-euses	Emploi et Solidarité	Éducation, CLE, CJE et organismes intervenants auprès de cette clientèle	18 M \$ sur trois ans à partir de 1998-1999	?	?
Subventions salariales	Emploi et Solidarité	Organismes communautaires, municipalités, entreprises de l'économie sociale	20 M \$ en 1998-1999	3 000 jeunes ; 18 -30 ans, chômeurs de longue durée  16-24 ans, nouveaux au BS et avec plus de risques de chômage prolongé	6 666 \$ / personne, moins ce qui sera consacré en moyenne par personne aux 16-24 ans ciblés
Soutenir des projets d'insertion	Emploi et Solidarité	Organismes Place aux jeunes, Coopératives Jeunesse de services, entreprises d'insertion	31 M \$ en 1998-1999	10 000 jeunes	3 100 \$ / personne
Fonds de démarrage de projets d'insertion	Relations avec les citoyens et Immigration	Le milieu	100 000 \$ en 1998-1999	?	?
2ième phase du Fonds pour les minorités visibles	Relations avec les citoyens et Immigration, Emploi et Solidarité, Métropole	Table de concertation des organismes participants à la phase 1	1,2 M \$ sur deux ans à partir de 1998-1999	?	?

\* Une partie des montants risque d'être affectée au remboursement de frais divers et à des<sup>53</sup>

## Subventions et crédits d'impôts aux entreprises

Mesures	Ministère en charge	Collaborateurs	Montage financier	Subvention	Personnes touchées	\$/pers. selon nos calculs*
Emplois liés à l'Inforoute (12 semaines)	Industrie, Commerce, Science et Technologie	PME	2 M \$ sur trois ans	80 % des dépenses reliées à l'emploi	500 étudiant-e-s avec aptitudes pour les NTIC (pour 12 semaines)	?
Stages en entreprise (6-14 semaines)	Industrie, Commerce, Science et Technologie	PME, grandes entreprises, CJE, coopératives d'économie sociale, etc.	13 M \$ sur deux ans	Entre 100 et 125 \$ par semaine pour une partie du salaire	3 250 étudiant-e-s	4 000 \$ / personne
Embauches dans les PME	Industrie, Commerce, Science et Technologie	PME avec projets d'exportation, de recherche et de développement	21,8 M \$ sur deux ans	50 % du salaire la 1 <sup>ère</sup> année et 25 % la 2 <sup>ème</sup>	1 500 diplômé-e-s	14 533 \$ / personne
Stages dans les secteurs stratégiques	Industrie, Commerce, Science et Technologie	Entreprises dans les secteurs de pointe	20,8 M \$ sur deux ans	40 % des coûts de formation et de salaire	2 000 stagiaires (7 mois et plus chacun)	10 400 \$ / personne
Crédit d'impôt	Finances	Centres financiers internationaux	2,7 M \$ sur deux ans	40 % du salaire	environ 100 personnes sur deux ans	27 000 \$ / personne
Crédit d'impôt	Finances	Sociétés de gestion de portefeuille	2,7 M \$ sur deux ans	40 % du salaire	environ 100 personnes sur deux ans	27 000 \$ / personne
Stages à l'étranger	Industrie, Commerce, Science et Technologie	Entreprises actives au Québec et à l'étranger	3,4 M \$ sur deux ans	?	325 diplômé-e-s	10 461 \$ / personne
Soutien au démarrage d'entreprises	Régions	Entreprises de jeunes de moins de 35 ans	4,5 M \$ par année	n.a.	?	?
Conseils-gestion	Industrie, Commerce, Science et Technologie	Entreprises de jeunes de moins de 35 ans	2 M \$ pour 1998-1999	n.a.	?	?

\* Une partie des montants risque d'être affectée au remboursement de frais divers et à des allocations aux organismes promoteurs.

## Stages / emplois dans le secteur public ou chantiers jeunesse et travail autonome

Mesures	Ministère en charge	Collaborateurs	Montage financier	Personnes touchées	\$/pers. selon* nos calculs
Stages de deux ans	Conseil du trésor	Réseau public	21,2 M \$ sur quatre ans (5,3, M/an)	1 <sup>ère</sup> année: 215 étudiant-e-s	24 651 \$ pers. / an
Stages et emplois d'été (réseau public)	Industrie, Commerce, Science et Technologie	Réseau public	4,5 M \$ en 1998-1999	1160 étudiant-e-s	3 879 \$ / pers. en moyenne
Emplois dans réserves fauniques	Société des établissements de plein-air du Québec (Sépaq)	CJE (sélection)	8,4 M \$ sur trois ans	150 emplois équivalent temps plein pour 300 jeunes	28 000 \$ pers. / 3 ans
Postes d'animation culturelle dans les MRC et municipalités	Culture et Communication, Emploi et Solidarité (Fonds de lutte)	MRC, municipalités, CLE, Université Laval	6,5 M \$ sur deux ans dont 5,2 M \$ provenant du Fonds de lutte à la pauvreté	Environ une centaine de personne	65 000\$ pers. / 2 ans
Embauche dans les municipalités ou organismes du milieu rural	Régions	Municipalités, organismes du milieu rural	0,9 M \$ sur trois ans	250 étudiant-e-s	2 500 \$ / pers. Maximum (50 % du salaire)
Stages au ministère	Relations internationales	- -	0,6 M \$ sur trois ans	10 stagiaires plus 5 employé-e-s	?
Stages internationaux et échanges Québec nord-sud (chantiers jeunesse)	Relations avec les citoyens et Immigration	Section affaires autochtones, cies aériennes, commissions scolaires autochtones, etc.	22 400 \$	13 jeunes en 1998	1 723 \$ / pers. (à part les contributions privées)

\* Une partie des montants risque d'être affectée au remboursement de frais divers et à des allocations aux organismes promoteurs.



[<--- Section précédente](#) -- [Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->

[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)

[Annexe 1](#) - [Annexe 2](#) - [Annexe 3](#) - [Annexe 4](#)

## Annexe 2

Structures locales, régionales et nationales identifiées dans le Plan d'action jeunesse  
(hypothèse d'organisation formulée par le ROCAJQ)

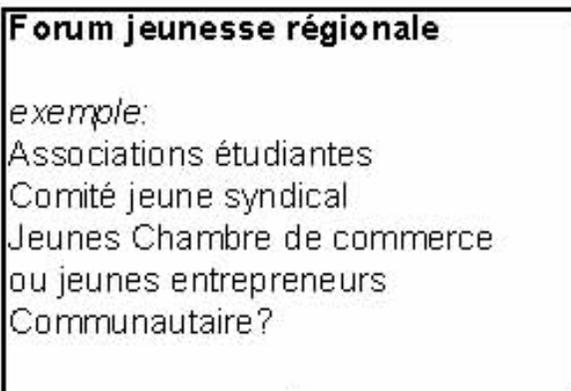
### Plan d'action jeunesse



## Niveau régional

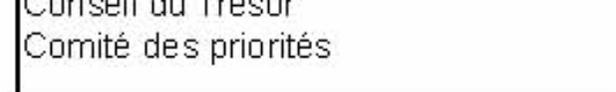
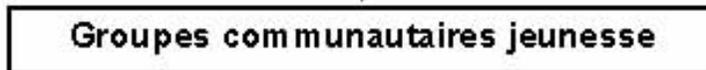


*mise sur pied*



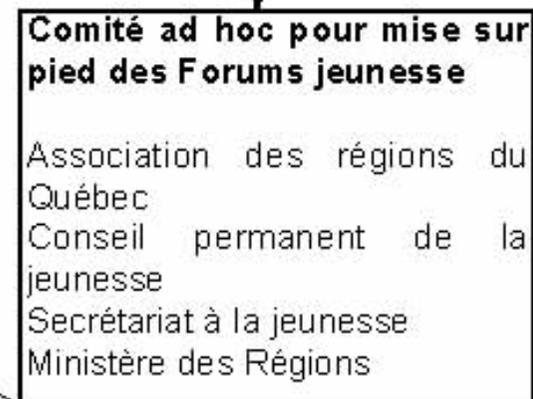
*1 délégués*

*délégués? \**



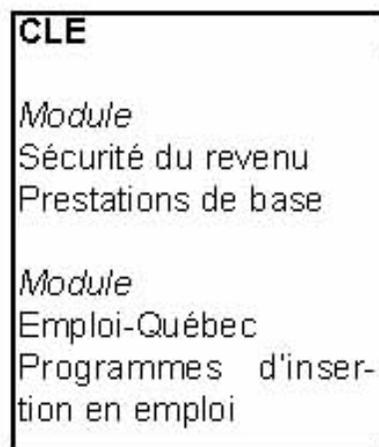
**Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration**

*mise sur pied*



*mise sur pied*

## Niveau local

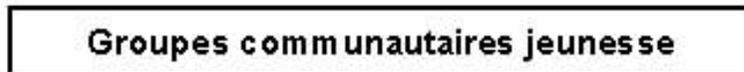


*délégué (direction)*



*1 délégué?\*\*\**

*mandats de services? \*\**



*mandats de services*

*mandats de services*





[<--- Section précédente](#) -- [Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->

[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)

[Annexe 1](#) - [Annexe 2](#) - [Annexe 3](#) - [Annexe 4](#)



## Annexe 3 Le ROCAJQ en quelques mots

Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) est un lieu de formation, de concertation et de représentation que se sont donné des organismes communautaires jeunesse (O.C.J.) travaillant, chacun à leur façon, sur les multiples réalités socio-économiques et culturelles qui touchent les jeunes.

### La petite histoire

Le ROCAJQ existe dans sa forme actuelle depuis 1991, mais son histoire remonte à plusieurs années auparavant. Il est en fait la transformation du Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain (ROCJMM), un organisme à vocation régionale, en regroupement à vocation provinciale. Cette transformation avait été décidée par les membres du ROCJMM qui voulaient adapter leur organisme aux nouvelles mesures administratives de la réforme du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Le ROCAJQ s'appuie sur le travail accompli pendant 15 ans par le ROCJMM, dans un esprit de continuité.

### Ses objectifs

- Regrouper les organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Promouvoir et développer l'intervention et l'action communautaires
- Informer, sensibiliser et éduquer la population à la réalité jeunesse
- Faire reconnaître auprès des décideurs politiques la nécessité d'une politique de financement adéquate pour les organismes communautaires autonomes
- Favoriser la concertation, l'échange de services et la concertation entre ses membres et avec les autres intervenants et intervenantes du milieu

### Ses dossiers prioritaires

- Les lois socio-juridiques touchant la jeunesse, la Loi de la protection de la jeunesse et la Loi des jeunes contrevenants ;
- Les politiques de la santé et des services sociaux et les politiques jeunesse de façon générale
- Les dossiers qui concernent les droits des jeunes
- Les politiques touchant le travail et le non-travail
- Les solutions face à l'itinérance des jeunes
- La participation à la reconnaissance et à la consolidation du mouvement communautaire du Québec

- L'exclusion des jeunes et le phénomène de la violence

## Ses membres et leur travail

Le ROCAJQ est formé de 32 organismes communautaires jeunesse de 13 différentes régions du Québec. Ces organismes offrent un lieu de rencontre ou se déplacent dans les milieux de vie des jeunes (par le travail de rue ou le travail de milieu, à l'école ou ailleurs). Ils s'adressent aux jeunes adultes, aux adolescents et adolescentes ou aux 6-12 ans.

Les organismes offrent plusieurs services parmi les suivants : accueil, information, écoute, référence, médiation, services alimentaires et légaux, aide aux devoirs, animation, etc. Certaines ressources interviennent sur des questions de violence dans les relations amoureuses, de toxicomanie, de prostitution, de suicide, etc. Ils peuvent permettre l'accès à différentes technologies et certains produisent des outils de prévention et d'animation.

Ils sont à l'affût des besoins et des intérêts changeants des jeunes et de leur culture.

## Les objectifs communs poursuivis par les organismes membres

- développer des pratiques basées sur une approche globale des jeunes;
- assurer aux jeunes la possibilité d'établir un rapport volontaire aux activités de l'organisme;
- assurer aux jeunes la possibilité qu'ils et elles puissent définir eux-mêmes et elles-mêmes leur situation, leurs besoins et leurs projets;
- assurer aux jeunes la possibilité de participer à l'élaboration des actions de l'organisme en ayant accès à ses instances décisionnelles;
- favoriser la sociabilisation, l'émancipation, la confiance et l'estime de soi chez les jeunes;
- favoriser l'autonomie, la prise en charge et la responsabilisation des jeunes;
- développer l'esprit critique, les capacités de jugement et d'analyse des jeunes;
- défendre et promouvoir les droits et les besoins des jeunes.



[<--- Section précédente](#) -- [Début de la section](#) -- [Section suivante](#) ---->

[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)

[Annexe 1](#) - [Annexe 2](#) - [Annexe 3](#) - [Annexe 4](#)



## Annexe 4 Liste des membres du ROCAJQ

À deux mains / Head and hands clinic  
2304, rue Old Orchard  
C.P. 446  
Succ. N.D.G.  
Montréal, Qc, H4A 3P8  
Tél.: (514) 481-0277  
Télécopieur: (514) 481-2336

Association pour les jeunes de la rue de Joliette  
121, rue St-Barthélémy sud  
Joliette, Qc, J6E 5N8  
Tél.: (450) 753-3692  
Télécopieur: (450) 753-3692

Ateliers d'Animation d'Art  
9, rue du Quai  
Percé, Qc, G0C 2L0  
Tél.: (418) 782-5246  
Télécopieur: (418) 782-2549

La Boîte à lettres  
212, rue Gentilly ouest  
Longueuil, Qc, J4H 1Z6  
Tél.: (450) 646-9273  
Télécopieur: (450) 646-9281

Bureau de Consultation Jeunesse inc.  
7414, rue De La Roche  
Montréal, Qc, H2R 2T5  
Tél.: (514) 274-9887  
Télécopieur: (514) 271-3370

Bureau d'information et de consultation  
jeunesse de Rimouski (BIJC)  
65, rue St-Pierre  
Rimouski, Qc, G5L 1T2  
Tél.: (418) 723-0008  
Télécopieur : (418) 723-0008

Café Jeunesse de Chicoutimi  
68 ouest, rue Jacques-Cartier  
C.P. 1533  
Chicoutimi, Qc, G7H 6Z5  
Tél.: (418) 696-2871  
Télécopieur: (418) 696-1328

Café Jeunesse de Mashteuiatsh  
1743, rue Amishk  
Mashteuiatsh, Qc, G0W 2H0  
Tél.: (418) 275-4758 ou 275-2473 poste 345  
Télécopieur: (418) 275-0097

Centre communautaire "Bon Courage"  
de Place Benoît  
155, Place Benoît, bureau 02  
Ville St-Laurent, Qc, H4N 2H4  
Tél.: (514) 744-0897  
Télécopieur: (514) 744-6205

Centre de Formation à l'Autogestion du  
Haut-Richelieu  
228, rue Longueuil  
C.P. 552  
St-Jean-sur-Richelieu, Qc, J3B 6Z8  
Tél.: (450) 346-8357  
Télécopieur: (450) 346-8357

Centre des Jeunes St-Sulpice  
9455, rue Olivier-Maurault, #1  
Montréal, Qc, H2M 1Z5  
Tél.: (514) 383-0282  
Télécopieur: (514) 383-4477

Centre du Lac Pouce  
Case postale 53  
Laterrière, Qc, G0V 1K0  
Tél.: (418) 678-2455  
Télécopieur: (418) 678-1595

Centre le Beau Voyage  
4540, rue Garnier  
Montréal, Qc, H2J 3S7  
Tél.: (514) 523-5852  
Télécopieur: (514) 523-8223

Collectif Action Jeunes Adultes (CAJA)  
(Lac St-Jean)  
adresse non disponible

Dîners-rencontres St-Louis-de-Gonzague  
2330, Terrasse Mercure  
Montréal, Qc, H2H 1P1  
Tél.: (514) 521-8619  
Télécopieur : (514) 521-6019

L'Écluse des Laurentides  
349, rue Labelle  
St-Jérôme, Qc, J0T 2H0  
(450) 565-2998 ou (819) 321-3838  
Télécopieur: (450) 565-3577

Les Grands Amis de Rimouski inc.  
376, boulevard Jessop  
Rimouski, Qc, G5L 1M8  
Tél.: (418) 724-2207  
Télécopieur: (418) 722-8946

Groupe Action Jeunesse de Charlevoix inc.  
7, rue Maisonneuve  
Clermont, Qc, G4A 1G5  
Tél.: (418) 439-3173  
Télécopieur: (514) 439-4889 (à la municipalité)

Local Jeunes Centre-Ville de Chicoutimi  
114, rue Jacques-Cartier Est  
Chicoutimi, Qc, G7H 1Y3  
Tél.: (418) 696-6564  
Télécopieur: (418) 000-0000

Oxy-Jeunes  
420 est, rue St-Paul, bureau 301  
Montréal, Qc, H2Y 1H4  
Tél.: (514) 849-5297

PACT de rue  
6669, rue Casgrain  
Montréal, Qc, H2S 2Z4  
Tél.: (514) 278-9181  
Télécopieur: (514) 276-3248

Parrainage civique de l'Estrie  
Case postale 369  
Mansonville, Qc, J0E 1X0  
Tél.: (450) 292-4255  
Télécopieur : (450) 292-3373

La Piaule, local des jeunes  
10, rue St-Zotique est  
Montréal, Qc, H2S 1K4

Tél.: (514) 276-8482  
Télécopieur : (514) 276-3248

Plein Milieu  
4240, rue de Bordeaux  
Montréal, Qc, H2H 1Z5  
Tél.: (514) 596-3211  
Télécopieur: (514) 596-5818  
Projet d'intervention auprès des mineurs-es prostitués-es  
3736, rue St-Hubert  
Montréal, Qc, H2L 4A2  
Tél.: (514) 284-1267 et 284-3763  
Télécopieur: (514) 284-6808

Projet Intervention Prostitution de Québec  
710, rue du Roi  
Québec, Qc, G1K 2X7  
Tél.: (418) 641-0168  
Télécopieur: (418) 648-9201

Refuge la Piaule du Centre du Québec  
2293, rue Demers  
Case postale 801  
Drummondville, Qc, J2B 6X1  
Tél.: (819) 474-2484  
Télécopieur: (819) 475-2585

Répit-Jeunesse  
89, rue Notre-Dame est #1  
Victoriaville, Qc, G6P 3Z8  
Tél.: (819) 758-2856  
Télécopieur : (819) 758-4471

R.I.R.E. Jeunesse Montréal-Nord  
11737, rue Désy  
Montréal (Québec) H1G 4C4  
Tél : (514) 325-0625  
Télécopieur : (514) 852-8017

Réseau d'Entraide Amiante  
40, rue Saint-Joseph Ouest  
Theford Mines, Qc, G6G 3N6  
Tél. et télécopieur: (418) 338-2024

Service Communautaire de Travail de Rue  
du Grand Chicoutimi inc.  
114, rue Jacques-Cartier est  
Chicoutimi, Qc, G7H 1Y3  
Tél.: (418) 549-2754  
Télécopieur: (418) 549-0756

Table de concertation jeunesse de  
Chute-aux-Outardes  
Case postale 282  
Chute-aux-Outardes, Qc, G0H 1C0  
Tél.: (418) 567-2461  
Télécopieur : (418) 567-9416



[<---- Section précédente](#) -- [Début de la section](#)

[Accueil](#) - [Sommaire](#) - [Introduction](#) - [Ch. 1](#) - [Ch. 2](#) - [Ch. 3](#) - [Ch. 4](#) - [Ch. 5](#) - [Conclusion](#) - [Annexes](#)

[Annexe1](#) - [Annexe 2](#) - [Annexe 3](#) - [Annexe 4](#)